

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

LE BATTEUR DE SENTIERS.

SCÈNES DE LA VIE MEXICAINE.

(Suite.)

VI.—LA PETENERA.

Plusieurs chevaux attendaient tout sellés dans la cour.

Pendant que les dames montaient à cheval, don Gutierre prit à part le peon José, vieux serviteur dévoué dans lequel il avait toute confiance, et échangea quelques mots à voix basse avec lui, puis il rejoignit ses enfants et se mit en selle à son tour.

La petite troupe se composait de dix personnes, quatre maîtres et six criados, tous domestiques depuis longtemps au service de don Gutierre et à la fidélité desquels il pouvait se fier.

On partit enfin et on prit au galop le chemin de Medellin.

A l'entrée du village on s'arrêta, on mit pied à terre et on confia les chevaux aux peones. Ceux-ci, au lieu d'attacher les animaux se contentèrent de les emmener un peu à l'écart et de les tenir en bride.

La fête était dans tout son éclat.

Une foule immense circulait dans les rues, riant, chantant, et se chamaillant, les vihuelas et les jarabès étaient raclés avec fureur les danses commençaient.

Don Gutierre et les personnes de sa suite atteignirent enfin la

principale place du village, où s'élevait l'estrade destinée aux jeunes filles reconnues pour les meilleures danseuses.

Au moment où ils arrivaient devant l'estrade, plusieurs femmes dansaient avec une grâce et une légèreté extrêmes, portant sur leurs têtes des verres pleins d'eau dont pas une goutte ne tombait à terre.

Après les applaudissements de rigueur, d'autres femmes, excitées par le triomphe des premières, s'élancèrent sur l'estrade et commencèrent la *bamba*, danse singulière et caractéristique, dont le principal attrait est dans l'adresse avec laquelle les danseuses dénouent, sans faire usage de leurs mains, les ceintures de soie attachées par des nœuds compliqués autour de leurs pieds.

La joie augmentait de plus en plus, les cris et les rires redoublaient, les pétards et les boîtes éclataient avec une force nouvelle ; on faisait circuler à la ronde des boissons et des liqueurs de différentes espèces.

Cependant il était facile de voir que ces danses, si agréables qu'elles fussent, n'étaient destinées qu'à servir de prologue à d'autres plus intéressantes sans doute, aux yeux des assistants.

La musique, c'est-à-dire les guitares raclées par les chanteurs indiens, firent silence un instant, puis, à un signal donné ; elles éclatèrent de nouveau et entamèrent un nouveau *son* ou air.

Ce son fut accueilli par les trépignements de joie de l'assemblée et les cris :

—*La petenera ! la petenera !* se firent entendre de toutes parts.

La *petenera* est la danse de prédilection dans la Terre chaude et le triomphe des coquettes *costenas*.

Sacramento et sa jeune sœur Jesuita passaient pour les meilleures danseuses de *petenera*. Sur toute la côte de l'Etat de Vera Cruz, à Manantial comme à Medellin, leur réputation était bien établie ; les *fundagos* étaient tristes lorsque les deux séduisantes jeunes filles n'y prenaient point part.

Leur arrivée sur le lieu de la danse avait été saluée par les vivats et les bravos de leurs nombreux admirateurs.

Au Mexique, où la ligne de démarcation entre les rangs de la société n'existe point, pour la raison toute simple que le pauvre aujourd'hui est souvent le riche de demain, les femmes seules sont reines lorsqu'elles sont belles et sages ; avec cette facilité de mœurs particulière aux régions tropicales, chaque homme est admis à les courtiser et à leur faire agréer ses hommages devant tous, sans que personne songe à y trouver à redire, parce que ces hommages sont toujours chevaleresques et respectueux, et que le *cortejo* agréé par la jeune fille, quel que soit son rang, l'est toujours par

sa famille. Les mœurs faciles, qui sont la honte de notre vieille Europe, ne sont pas de mise dans l'Amérique espagnole, là, malgré la liberté dont elles jouissent, les jeunes filles, si coquettes et avides d'hommages qu'elles soient, conservent toujours leur réputation intacte. Lorsque retentit le *son* qui invitait à la *petenera*, tous les yeux se tournèrent à la fois vers les jeunes filles ; mais elles demeuraient calmes et froides en apparence. et semblaient peu disposées à danser.

Quelques minutes s'écoulèrent ; don Gutierre parlait bas à ses filles ; ils les engageait à se livrer sans contrainte au plaisir qui s'offrait à elles.

Sacramenta demeurait indécise, les yeux fixés sur don Miguel.

En ce moment un jeune et élégant cavalier sortit de la foule et s'avança vers don Gutierre qu'il salua gracieusement.

Ce jeune homme avait vingt-cinq à vingt huit ans au plus, ses traits étaient beaux et nobles, l'expression de son visage hautaine et légèrement méprisante, ses yeux noirs brillaient d'un feu sombre et lançaient des regards dédaigneux sur la foule attentive dont il était pour ainsi dire cerclé.

—Senor don Gutierre de Leon, dit-il d'une voix mélodieuse avec un accent d'exquise politesse, serons-nous donc privés du bonheur d'assister à la danse des *senoritas* vos filles ?

—Senor don Ramon Arnero, répondit non moins poliment don Gutierre, mes instances ont été inutiles, peut-être les vôtres auront elles plus de succès.

—Vous l'entendez, *senoritas*, reprit le jeune homme en se tournant vers les jeunes filles et s'inclinant de nouveau, les *fandangos* de Malibran et de Manantial¹ l'emporteront-ils donc sur ceux de Medellin ? C'est à vous seules que nous devons notre triomphe.

Don Miguel avait tressailli en apercevant don Ramon, ses sourcils s'étaient froncés ; les regards des deux hommes s'étaient croisés d'un air de défi.

Don Ramon avait détourné le sien avec un sourire de mépris, don Miguel avait baissé les yeux pour ne pas laisser deviner sa colère.

—Pourquoi résister à une aussi juste requête ? dit-il avec amertume ; soyez bonnes, *senoritas* ; dansez, puisqu'on vous en prie aussi humblement.

Sacramenta pâlit légèrement ; elle le regarda d'un air de douloureux reproche, puis, après avoir échangé quelques mots bouche à oreille avec sa sœur :

—Soit, dit-elle, je danserai ; votre main, don Miguel,

¹ Deux villages des environs de la Vera-Cruz.

—Et vous, *senorita* ? demanda don Ramon à Jesusita en lui offrant sa main.

La jeune fille recula d'un pas.

—Je regarderai, dit elle sèchement.

Le jeune homme se mordit les lèvres avec dépit, et, après avoir respectueusement salué la jeune fille, il s'éloigna.

Don Miguel avait pris la main de Sacramento, qu'il sentait légèrement trembler dans la sienne, et il l'avait conduite jusqu'à l'estrade, où elle était montée aux applaudissements enthousiastes de la foule, qui se pressait de plus en plus compacte autour de l'enceinte réservée.

Les *vihuelas* et les *jarabès*, raclés avec une énergie croissante, indiquèrent le commencement de la danse.

Comme par un accord tacite, aux premiers pas dessinés par la jeune fille, un espace vide s'était fait de chaque côté de l'estrade, et deux groupes avaient été formés par les spectateurs ; à la tête du premier se tenait don Ramon, don Miguel tenait la tête du second.

Les danses espagnoles diffèrent essentiellement des nôtres en ce sens que, comme celles de l'antiquité, elles ont un caractère symbolique dont la race ibère semble seule avoir conservé la tradition ; ce caractère échappe à l'observation superficiel, ces danses doivent être soigneusement étudiées afin d'être bien comprises.

Sacramento densait depuis quelques minutes lorsque don Ramon se découvrit, et, saluant respectueusement la jeune fille, il lui présenta son chapeau.

Celle-ci le prit en souriant et, le conservant à la main, elle continua sa danse.

Presque aussitôt don Remigo sortit des rangs de la foule, où jusqu'à ce moment il était demeuré confondu, et à son tour il présenta son chapeau à la jeune fille, qui le prit de même et continua ainsi à danser, un chapeau de chaque main.

Les applaudissements redoublèrent.

Don Miguel fit alors un pas en avant, et, ôtant son chapeau, il le plaça délicatement sur la tête de sa cousine.

Don Ramon lança à son rival un regard de défi, et défaisant sa *chamara*, ou ceinture de soie, il la suspendit à l'épaule de la jeune fille, qui continuait sa danse de plus en plus vive et imagée.

Au regard de défi de don Ramon, don Miguel avait répondu par un sourire de dédain, et, dégrafant le ceinturon de sa rapière, il croisa sur l'épaule de Sacramento l'arme avec la *chamara*.

C'était un spectacle étrange que cette jeune fille dansant ainsi sans se dessaisir des différents objets qui lui avait été offerts. Tout à coup don Ramon cria d'une voix retentissante :

—*Bomba!*

Les musiciens firent immédiatement silence.

Le jeune homme chanta alors d'une voix vibrante des stances que sans doute il improvisait à mesure, et qui s'adressaient à la danseuse.

Lorsqu'il se tut, don Miguel s'avança à son tour au pied de l'estrade.

—*Letra!* cria-t-il d'une voix non moins imposante.

Et à son tour il chanta.

Les deux jeunes gens firent ainsi assaut de couplets pendant quelques minutes.

Enfin Sacramenta, accablée par l'émotion intérieure qu'elle éprouvait, et de plus fatiguée d'avoir dansé pendant si longtemps, s'arrêta et vint se placer auprès de son père, qui avait suivi avec le plus vif intérêt les diverses péripéties de cette scène.

Le calme se rétablit immédiatement. On allait procéder au rachat des gages dont la jeune fille avait été parée.

Le prix est fixé par la coutume à un *medio* pour chaque gage.

Les jeunes gens s'empressèrent d'accomplir cette dernière partie du cérémonial en venant galamment redemander à Sacramenta ce qu'ils lui avaient confié.

—Vive Dios! senor don Miguel, dit avec ironie don Ramon, quelle magnifique rapière vous possédez! je serais charmé de la changer contre mon *cortante* (1).

—Senor Caballero, répondit don Miguel avec un charmant sourire, rien n'est plus facile que de l'obtenir; il s'agit seulement de la gagner.

—Pardon, senor, dit en s'interposant un troisième personnage, qui depuis quelques instants s'était mêlé à la foule, laissez-moi régler cette affaire, s'il vous plaît; vous êtes étranger, tandis que moi depuis deux ans j'habite Medellin, et, *cuervo de Cristo!* je veux que le fandango finisse bien.

En parlant ainsi, l'inconnu saisit son machete et le planta en terre entre les deux jeunes gens.

—Vive don Luis Morin! Vive el Francès! s'écrièrent les spectateurs avec des trépignements de joie.

Don Luis Morin, ou, si l'on veut, Louis Morin, le fameux *battreur de sentiers*, qui venait de faire son apparition si à l'improviste, était un homme de plus de quarante ans, grand, sec, maigre, aux traits anguleux, à la physionomie énergique et narquoise.

Il paraissait jouir d'une grande réputation parmi les assistants, et leur être surtout très-sympathique.

1 Expression locale, *coupant*, synonyme de *sabre* ou *machete*.

—Vous me pardonnerez, senores, reprit-il, de me mêler ainsi de vos affaires; je m'en rapporte à ceux qui nous entourent, et je suis convaincu qu'ils reconnaissent que, seul, j'ai le droit de terminer le débat.

La foule, appelée en témoignage, répondit par des cris assourdissants et des applaudissements frénétiques.

Don Ramon salua courtoisement le Français.

—Puisque, bien qu'étranger vous-même, senior, dit-il poliment, votre qualité d'habitant de Medellin vous donne le droit de jouter avec moi, j'accepte de grand cœur votre défi; et, sans plus attendre il planta son machete en terre, en face de celui de don Luis.

Don Miguel voulut s'opposer à cet arrangement, mais quel que fut son désir de se mesurer avec don Ramon, les spectateurs n'y voulurent point consentir, et force lui fut de s'abstenir.

—Senior don Miguel, lui dit le Français avec intention, vous savez que la coutume est de terminer ainsi les fandangos, pour rendre aux danseuses les hommages qu'elles méritent; je représente les habitants de Medellin, que l'attaque brutale de ce caballero a justement froissés, laissez-moi lui donner la leçon qu'il mérite; vous le retrouverez plus tard, soyez tranquille; je vous promets, moi, de vous remettre en face l'un de l'autre.

Pendant que le Français parlait ainsi, don Ramon rougissait, se mordait les lèvres avec dépit, et faisait des efforts extrêmes pour maîtriser sa colère.

—Finissons-en, senior, s'écria-t-il, et prenez garde que cette leçon que vous me promettez si ridiculement, vous ne la receviez vous-même.

—J'en doute, senior, répondit paisiblement le Français; la passion vous emporte, vous mettez de la colère dans ce qui ne devrait être qu'une lutte de courtoisie; j'en suis fâché pour vous, mais vous serez battu. A propos, quelles sont les conditions du combat?

—Le premier sang! répondit unanimement la foule.

—Le premier sang, soit! Faites bien attention, don Ramon, reprit le Français d'un air narquois, car si vous êtes blessé votre Machete m'appartindra.

—Vous ne le tenez pas encore! fit-il avec dépit.

—C'est l'affaire de deux ou trois minutes, senior, répondit en souriant le Français.

Ainsi que l'exige la coutume, don Gutierre et ses filles, bien qu'ils se fussent placés un peu à l'écart, ne s'étaient cependant pas éloignés.

Don Luis et don Ramon s'étaient mis en garde, non sans s'être de nouveau cérémonieusement salués.

Ce n'est pas une plaisanterie qu'un duel au machete ; cette arme n'ayant ni garde ni coquille pour garantir la main, les doigts, si l'on ne fait pas attention, peuvent être tranchés net d'un coup adroitement appliqué.

Heureusement que les Maxicains, bien qu'ils soient fort braves, ne connaissent que les premiers éléments de l'escrime, et que leurs duels, fort rares du reste, ils comptent beaucoup plus sur leur agilité que sur leur science pour parer. •

Nous noterons que dans les provinces de l'intérieur du Mexique le duel est sévèrement puni, et que si parfois une rixe s'engage entre deux individus le couteau seul joue un rôle rarement dangereux, à cause de l'habileté des adversaires à s'en servir et des précautions qu'ils prennent.

Ainsi que don Luis l'avait prédit, le combat ne fut pas long ; à la première passe, don Ramon reçut une assez longue estafilade sur le bras. Les manchettes s'abaissèrent aussitôt aux applaudissements des spectateurs, charmés pour la plupart de voir que l'honneur du fandago demeurait définitivement à Medellin,

—Voici mon cortante, señor, dit don Ramon, que la colère plus encore que la douleur de sa légère blessure faisait pâlir, faites-en trophée : mais, vive Dios ! je vous jure par Notre-Dame de Guadalupe que vous ne le conserverez pas longtemps et que je vous l'en lèverai.

—A votre aise, señor, dit en riant le Français ; je serai toujours prêt à vous l'offrir, par la pointe bien entendu.

—C'est de cette façon que je compte le prendre dit le jeune homme avec un ton qui chez tout autre que chez un Mexicain serait de la jactance : et se tournant vers les jeunes filles, devant lesquelles il s'inclina cérémonieusement, je suis vaincu, señoritas, dit-il ; mais la fortune est capricieuse, et si aujourd'hui elle m'a été contraire, une autre fois j'espère qu'elle me sera plus favorable.

Don Gutierre s'inclina sans répondre, ses filles l'imitèrent.

—Cette revanche que vous cherchez, je vous l'offrirai quand il vous plaira, caballero, dit alors don Miguel.

—Je retiens votre promesse, señor ; soyez convaincu que je vous la rappellerai quelque jour, répondit-il avec un sourire.

Et tournant sur ses talons pour s'éloigner :

—Un mot, s'il vous plaît, cher seigneur, dit-il à don Luis.

—Deux si cela vous est agréable, caballero ; je suis tout à votre service.

Il le suivit.

La dance avait recommencé avec un nouvel entrain.

Lorsque les deux hommes se furent débarrassés des groupes qui les entouraient, don Ramon s'arrêta.

—Don Luis, dit-il, je veux jouer cartes sur table avec vous.

—Soit, bien que je n'entrevoie pas où vous en voulez venir; je vous écoute, sénor.

Le jeune homme sourit.

—Sans connaître complètement vos projets, reprit-il, j'en sais assez pour savoir où et comment vous rejoindre. J'aime dona Sacramanta; je sais qu'elle me hait, cela m'importe peu; j'ai juré de l'épouser, et cela sera, quels que soient les obstacles qu'il me faudra surmonter pour obtenir sa main. Vous voyez que j'agis franchement avec vous. Je suis riche, et avec de l'or on fait tout. Ecoutez-bien ceci, don Luis: il est dix heures du soir, je vous donne jusqu'à demain soir à pareille heure, profitez de ces vingt-quatre heures de répit que je vous accorde. Dans tous les cas, n'oubliez pas ma recommandation, car lorsque nous nous rencontrerons ce ne sera plus qu'en ennemis.

—Je le regrette vivement, sénor; du reste, quoi qu'il arrive, je serai toujours fort honoré de continuer avec vous des relations si bien entamées, répondit-il avec un sourire sardonique.

—Au revoir, dit don Ramon en se détournant brusquement, car il sentait se réveiller sa colère.

—Au revoir donc, reprit don Luis en le saluant.

Le Français demeura un instant pensif, puis il rejoignit don Gutierre et don Miguel, qui se promenaient en causant avec les jeunes filles.

—Suivez-moi, leur dit-il à demi-voix en passant auprès d'eux, mais suivez-moi de façon à ce que nul ne s'en aperçoive, nous sommes surveillés.

Il continua à marcher en regardant à droite et à gauche, comme s'il prenait beaucoup d'intérêt à tout ce qu'il voyait, mais peu à peu, par des détours savamment exécutés, il se trouva hors de la foule, à l'endroit où les péones de don Gutierre attendaient avec les chevaux.

Don Luis avait attaché le sien à peu de distance; il se mit en selle et s'éloigna au petit trot.

Cependant don Gutierre et don Miguel avaient suivi l'avis qui leur avait été donné; ils avaient rejoint leurs chevaux, les avaient montés et avaient repris le chemin de leur demeure.

Lorsque les dernières lumières de Medellin se furent éteintes dans l'éloignement, les cavaliers changèrent l'allure de leurs chevaux et prirent le galop.

Ce fut alors seulement que don Gutierre jugea qu'il était temps

de faire connaître à ses filles la partie de ses projets dont il était important qu'elles fussent instruites.

Ainsi qu'il s'y attendait cette confiance fut reçue comme elle devait l'être. Bien que fort jeunes, Sacramenta et Jésusita étaient de véritables Mexicaines élevées au milieu des dangers incessants de continuelles guerres civiles; elles acceptèrent sans trembler la nouvelle position qui leur était faite si à l'improviste, et, le premier mouvement de surprise passé, elles se résignèrent courageusement à endurer les périls inséparables d'un long voyage, fait dans des conditions si exceptionnelles. D'ailleurs elles avaient auprès d'elles leur père et leur cousin, sans compter des serviteurs dévoués; la position était donc loin d'être désespérée.

A l'angle d'un sentier un cavalier attendait immobile; en apercevant la petite troupe, il la héla pour s'en faire reconnaître.

C'était don Luis.

—Des relais sont placés jusqu'à vingt lieues d'ici, dit-il rapidement; dussiez-vous crever tous vos chevaux, il faut que ces vingt lieues soient franchies d'ici au lever du soleil. Vous m'avez entendu, en route!

Ces paroles furent prononcées d'un ton qui n'admettait pas de réplique. Don Gutierre et son neveu comprirent qu'un danger sérieux les menaçait; ils placèrent sans répondre les jeunes filles entre eux afin de veiller sur elles, et s'élançant à fond de train, ils s'enfoncèrent à la suite du Français dans les méandres d'un sentier à peine tracé.

VII.—CHEMIN FAISANT.

Deux routes existent pour se rendre à Mexico, celle de Jalapa et celle d'Orizaba.

Ces deux routes sont naturellement les seules que les voyageurs fréquentent.

Les contrebandiers et autres gens de même espèce qui, pour des raisons connues d'eux seuls, redoutent ou se soucient peu de la société de leurs semblables, en ont inventé une troisième, mais celle-là est tellement escarpée, tellement difficile, qu'elle est considérée presque comme impraticable.

Et pourtant c'est sur cette route que passe la plus grande partie des richesses du Mexique.

Deux jours après les événements que nous avons rapportés dans notre précédent chapitre, vers quatre heures du matin, une troupe, composée d'une quinzaine d'individus, était campée sur une émi-

nence formant un des points culminants de la route dont nous parlons.

Cette éminence, en partie boisée, de deux cents mètres de tour au plus, faisait saillie sur le sentier qui le contournait et qu'elle dominait de toutes parts.

L'endroit était des mieux choisis pour une halte; grâce à la configuration des lieux, toute surprise était impossible, et du sommet de cette esplanade la vue errait sans obstacles à une grande distance de tous les côtés.

Un peu en arrière se trouvait un rancho, espèce d'enramada à demi ruinée, qui semblait devoir être renversée au premier souffle du vent.

C'était devant ce rancho que le campement avait été établi.

Des ballots disposés en cercle et posés les uns sur les autres, formaient une enceinte au centre de laquelle les chevaux et les mules étaient attachés au piquet, broutant insouciamment leur provende d'alfalfas; à quelques pas des animaux, autour de trois feux de veille à demi éteints, dormaient, les pieds au feu et enveloppés dans leurs zarapés, les voyageurs; un seul, appuyé sur sa carabine, veillait à la sûreté commune.

Le jour commençait à poindre, une épaisse vapeur, semblable à une fumée blanchâtre, montait peu à peu du fond des vallées; bien que le soleil fût encore au dessous de l'horizon, cependant le ciel moins sombre commençait à se nuancer de larges bandes irrisées de couleurs changeantes et de plus en plus claires.

A ce moment un léger bruit se fit entendre dans les broussailles qui entouraient le campement, et une tête d'homme surgit au-dessus de la pile de ballots, lançant à droite et à gauche des regards inquiets.

Au lieu de donner l'alarme, la sentinelle se pencha en dehors et tendit la main à l'arrivant afin de l'aider à franchir la barricade, ce que fit celui-ci avec une grande prestesse.

—Carai! lui dit à voix basse le factionnaire dès qu'il fut dans l'intérieur du camp, d'où diable venez-vous, compadre? je désespérais de vous voir revenir.

—Hum! réponlit l'autre, j'ai fait une longue course, cher senor Carnero, et par de bien mauvais chemins.

J'en suis convaincu, ami Pedroso, mais hâtez-vous de vous étendre à terre comme si vous dormiez, si ce démon de Français s'éveillait, il serait capable de se douter de votre promenade au clair de la lune.

—Vous avez raison compadre, répondit Pedroso en se couchant

sur le sol, et en s'enveloppant dans son zarapé, on ne saurait avoir trop de prudence.

—Tout va-t-il bien ?

—Le mieux du monde.

—Allons, allons, reprit Carnero en se frottant les mains, je crois que nous aurons fait une bonne affaire ; mais assez causé, comparez vous le savez, trop parler nuit.

Et sur cette parole pleine de sagesse, le digne senor Carnero reprit sa faction.

Presque au même instant un homme se leva et, après s'être secoué, il marcha droit à la sentinelle.

Cet homme était donc Luis Morin, ou Louis Morin ainsi qu'il plaira au lecteur de le nommer.

Ce ne fut pas sans une certaine appréhension que Carnero le vit venir à lui.

Cependant le visage du Français était calme, rien dans sa physionomie ne décelait qu'il eût conçu un soupçon quelconque sur la fidélité du guérillero.

Eh bien, don Carnero, lui dit-il, avez-vous fait bonne garde ?

—Je n'ai pas fermé les yeux une seconde, Seigneurie.

—Et tout a été tranquille ?

—Oui Seigneurie, tout.

Don Luis examina attentivement les environs du camp, et peu à peu il parut s'abîmer dans de sérieuses réflexions.

Le Français avait conduit ceux qu'il s'était chargé de guider avec une adresse extrême à travers un pays sillonné dans tous les sens par les troupes de Juarès, qui tenaient la campagne et se rapprochaient de plus en plus de Mexico, que leur but était d'infiltrer.

Les fugitifs, car on peut leur donner ce nom, avaient atteint les premiers défilés de las Cumbres, suite non interrompue de mamelons étagés les uns au-dessus des autres, et sur les flancs desquels courait une route assez large, taillée dans le roc vif par les Espagnols, mais que, grâce à leur incurie, les Mexicains avaient laissée peu à peu se dégrader, de sorte que ce passage était devenu d'une difficulté extrême à franchir, bien que les diligences de Mexico le traversassent journellement.

Le Français aurait bien voulu éviter de s'engager dans las Cumbres, le site le plus favorable à une embuscade ; malheureusement, il lui était impossible de faire autrement, le sentier que jusqu'alors il avait suivi se confondait là avec la route nationale, et ne s'en séparait qu'à demi-chemin de Puebla à peu près.

Voici quel était le danger qu'il redoutait pour ses compagnons.

Au Mexique, de même que dans tous les pays où la révolution est à l'état latent, à côté des deux partis qui essayent mutuellement de se détruire, il en existe un troisième qui, lui, vit aux dépens des deux autres et guerroye pour son propre compte.

Ce parti, composé de gens sans aveu, écume de la population que l'anarchie constante a fait monter à la surface, et d'hommes ruinés par la guerre, est celui des salteadores ou voleurs de grands chemins.

Ces voleurs de grands chemins, puisque tel est leur nom, ne doivent en aucune façon être comparés à ceux qui exploitent les routes du vieux monde.

Ce sont des gens pris dans toutes les classes de la société, de fort bonnes manières, d'une exquise politesse, parfaitement organisés, qui se traitent entre eux de caballeros, et qui, une expédition terminée, rentrent dans la vie privée, dont ils se flattent de faire le plus bel ornement, jusqu'à ce qu'une nouvelle occasion se présente pour eux de tenter ce qu'ils appellent une affaire.

Il y a parmi eux des officiers de tous grades, des magistrats, des négociants, et jusqu'à des littérateurs; du reste parfaitement sûrs de l'impunité, ils agissent presque à découvert, et s'ils se mettent un masque sur le visage, c'est simplement pour ménager la sensibilité de ceux qu'ils dévalisent.

De leur côté les voyageurs rendent procédés pour procédés; comprenant fort bien qu'il faut que tout le monde vive, ils ne se mettent jamais en route sans préparer la part des voleurs.

Tout se passe ainsi en famille, sans discussion ni conflit; mais il arrive parfois que les salteadores ont affaire à des étrangers, gens d'humeur généralement peu endurante, qui ne se soucient pas de se laisser dépouiller; dans ces circonstances, fort rares à la vérité, les salteadores, blessés dans leur amour-propre, sont sans pitié et massacrent les récalcitrants.

Certains voyageurs avaient cru échapper à la rapacité des bandits en n'emportant que fort peu d'argent avec eux; les voleurs, qui voyaient de cette façon leurs profits anéantis, mirent bon ordre à cet état de chose. Le même jour fut affichée à Mexico, à Puebla et à la Vera-Cruz, la pancarte suivante, que nous copions textuellement.

“Le général des bandes, ayant été informé que les voyageurs se dispensaient d'emporter une somme raisonnable avec eux, les prévient que ceux qui ne seraient pas trouvés porteurs de douze piastres seront bâtonnés.”

Et ce qu'il y a de plus joli, c'est que cet avis était parfaitement

signé, d'un nom de guerre sans doute, mais connu de tout le monde.

Du reste, au lieu de soulever l'indignation général, ce factum audacieux parut fort convenable.

Voilà où en est la sûreté publique au Mexique, aussi les appréhensions de don Luis étaient-elles fondées, car il lui fallait traverser inévitablement l'endroit où les salteadores ont établi une embuscade permanente.

Le Français était plongé dans ces tristes réflexions, lorsque don Gutierrez sortit du rancho où il avait passé la nuit et vint amicalement lui frapper sur l'épaule.

—Déjà levé lui dit-il en souriant, vous êtes le premier éveillé et le dernier endormi, comment pourrai-je jamais m'acquitter envers vous ?

—Que cela ne vous inquiète pas, señor, répondit gaiement le Français, je vous l'ai dit déjà, j'ai de grandes obligations à don Miguel.

—Mais don Miguel n'est pas moi, señor.

Qu'importe, caballero, n'est-il pas votre proche parent, d'ailleurs qui ne serait heureux de servir vos charmantes filles, si aimables et si courageuses ?

—Malheureusement elles sont accablées de fatigue et je crains qu'elles ne puissent continuer.

—Aujourd'hui et peut-être demain nous ne marcherons que lentement, interrompit le guide ; du reste, nos mules de charge nous empêcheraient, quand nous le voudrions, de prendre une allure précipitée.

C'est vrai, je n'y songeais pas ; tant mieux, les pauvres enfants se reposeront un peu.

Pendant cette conversation les peones s'étaient éveillés, les uns pansaient les animaux auxquels ils donnaient leur ration de maïs sur des couvertures étendues à terre, les autres rallumaient les feux et préparaient le repas du matin.

Les jennes filles sortirent du rancho, elles avaient à demi quitté leurs vêtements féminins pour prendre un costume d'amazone plus convenable et surtout plus commode en voyage.

Pendant que les peones sellaient les chevaux et chargeaient les mules, don Gutierrez fit servir le déjeuner.

—Sommes-nous bien loin encore de Mexico, señor ? demanda Sacramento à don Luis.

—Nous approchons señorita.

—Quand arriverons-nous ? dit curieusement Jesusita.

—A moins d'accident, nous y serons dans trois jours, señorita.

—Si tard ! mais que dites-vous donc, señor, avons-nous quelque danger à redouter ?

—Pas le moindre, señorita, d'ailleurs nous sommes en force, reprit-il en souriant.

—Mais les salteadores ! fit Sacramenta avec une vague inquiétude.

—Les salteadores sont de fort dignes gens, señorita, qui se garderont bien de nous causer aucun mal.

—En êtes-vous sûr, señor ? firent elles.

—Je vous en donne ma parole, d'ailleurs, ces salteadores, dont on parle tant, sont beaucoup moins redoutables qu'on se plaît à les représenter.

—C'est égal, señor, dit Sacramenta, je tremble rien que de songer à eux.

—Eh bien, rapportez-vous-en à moi, señorita, s'ils osent nous attaquer, je me charge de leur faire entendre raison.

Ainsi rassurées, les jeunes filles reprirent toute leur gaieté, la conversation s'engagea sur un autre sujet et le déjeuner continua.

Un repas de voyageurs n'est jamais bien long, celui-ci dura dix minutes à peine.

La matinée était magnifique, le soleil éclairait un majestueux paysage de montagnes couvertes de forêts verdoyantes au-dessus desquelles apparaissait la cime neigeuse du pic d'Orizaba, noyé déjà dans les lointains bleuâtres de l'horizon.

La caravane s'était engagée dans un étroit sentier qui bordait de profonds précipices d'où s'élevait une vapeur grisâtre ; on s'engageait dans les défilés des Cumbres.

Don Luis prit la tête de la caravane, en compagnie de don Gutierrez et de son neveu.

Les jeunes filles venaient hors de portée de voix, à une trentaine de pas en arrière.

Don Luis jeta un regard de côté afin de s'assurer qu'il était bien seul avec les deux hommes, et il entama la conversation d'une façon qui leur fit tout de suite comprendre qu'il allait être question de choses sérieuses.

—Voici las Cumbres, señores, dit-il ; dans deux heures, trois au plus, nous serons enveloppés par les salteadores,

—Eh ! fit don Gutierrez avec inquiétude, que dites-vous donc là, don Luis ?

—La vérité, señor ; tenez, regardez de ce côté, fit-il en étendant le bras dans une certaine direction apercevez-vous cette pointe qui avance et dont les alentours sont couverts de bois ?

—Certes, je la vois, nous n'en sommes au plus qu'à trois lieues.

—Pas tout à fait autant, mais ce n'est point de cela qu'il s'agit ; eh bien, dans ce bois que vous voyez, se trouvent une trentaine de bandits qui nous guettent.

—Diablos ! vous croyez.

—J'en suis parfaitement certain,

—Oui, oui, fit don Miguel en hochant tristement la tête, je reconnais l'endroit, c'est leur embuscade favorite,

—Cette pointe continua impassiblement le Français, confondue eu ce moment avec les autres accidents du paysage, forme une esplanade assez étendue et entièrement couverte d'arbres, c'est au milieu des fourrés que se tiennent en ce moment les salteadores.

—Mais, dit don Gutierre, nous sommes quinze hommes résolus, il me semble qu'il nous sera, si nous le voulons, facile de nous ouvrir un passage.

—Suivez bien mon raisonnement, senor : nous sommes quinze hommes, oui, résolus, non ; d'abord il nous faut déduire les traîtres.

—Les traîtres ! s'écria don Miguel.

—Je les connais, répondit-il paisiblement.

—Et vous ne leur cassez pas la tête d'un coup de pistolet ?

—Non, plus tard, reprit-il, j'ai mon idée à leur sujet ; je continue, les traîtres déduits, il nous faut aussi mettre de côté les poltrons.

—Oh ! fit don Gutierre.

—Pardieu ! senor, dit en riant le Français, permettez-moi de vous dire que vous êtes en ce moment d'une naïveté charmante, vous réunissez à la hâte quinze individus, de vos serviteurs, si vous voulez, cela m'est égal, et vous avez la prétention que tous vous soient dévoués et aillent de gaieté de cœur se faire tuer pour vous ; allons donc, ce serait trop niais de leur part, je les en crois parfaitement incapables ; le dévouement n'est en ce pays comme partout ailleurs, du reste, qu'un capital placé à gros intérêt ; or, quel bénéfice auront vos peones à se faire écharper pour vous ? aucun, n'est-ce pas ? Ne comptez donc pas sur eux ; j'admets, et je me crois fort généreux dans mon évaluation, que parmi eux il s'en rencontre six bien décidés à faire leur devoir, bien ! six, nous disons, et nous trois, neuf ; est-ce avec neuf hommes que vous prétendez passer sur le ventre d'une trentaine de bandits ? surtout lorsque vous avez deux femmes qu'il faut sauver à tout prix ; allons donc, ce serait une insigne folie, et je vous crois trop raisonnable pour en avoir seulement la pensée.

—Mais que faire alors, au nom du Ciel !

Ah ! voilà ! le cas est difficile, la situation fort épineuse ; pardieu voilà près de trois heures que je me creuse la tête pour trouver un

moyen sans y réusssir ; avant unè demi-heure nous serous dans la gueule du loup, il nous faut prendre un parti.

— Mais lequel ? s'écrièrent les deux hommes avec une douloureuse impatience.

— Je le cherche ; avant tout convenons bien de nos faits ; me donnez-vous carte blanche ?

— Certes, dit vivement don Gutierre,

— C'est-à-dire, reprit-il, que vous me laissez libre d'agir à ma guise dans l'intérêt commun, quoique je fasse,

— Liberté entière.

— C'est déjà quelque chose ; ainsi vous ratifierez les engagements que je prendrai en votre nom ?

— Je vous le jure !

— Mais songez-y-bien, don Luis, dit don Miguel d'une voix sourde, vous sauverez mes cousines de toute insulte.

— J'essayerai : un homme ne doit pas promettre plus qu'il ne peut tenir, seulement, retenez bien ceci, cher don Miguel, je serai mort avant qu'un des bandits touche du bout du doigt le rebozo, de vos cousines.

— Merci, cher don Luis, répondit avec émotion don Miguel en lui tendant la main, je sais depuis longtemps que vous êtes un noble cœur, j'ai confiance en vous.

— Voici ce que vous allez faire, senores, vous ralentirez insensiblement la marche de la caravane, de façon à établir entre elle et moi une distance d'une centaine de pas, tenez vos armes prêtes, au cas où il faudrait combattre, mais ne faites pas un mouvement hostile sans mon ordre, nous serions perdus, parce que, le combat une fois engagé, il n'y aurait plus de remède ; ceci est bien convenu n'est-ce-pas ?

— Nous vous obéirons en tout !

Bien, maintenant, à la grâce de Dieu ! Souvenez-vous de mes recommandations et laissez-moi aller me jeter tout droit dans la souricière.

Il leur fit un dernier geste de la main, alluma un puro, et appuyant légèrement les éperons aux flancs de son cheval, il lui fit prendre un trot relevé et se trouva bientôt assez éloigné des deux Espagnols qui, eux, au contraire, retenaient la bride afin de donner à la caravane le temps de les rejoindre.

VIII. — LES SALTEADORES.

Cependant don Luis continuait rapidement sa route et se rapprochait de plus en plus de la pointe où les bandits étaient embusqués.

A voir son visage placide et insouciant, la béatitude avec laquelle il fumait son cigare, nul n'aurait supposé que cet homme, si tranquille en apparence, connaissait le danger terrible suspendu sur sa tête, et l'endroit précis où il allait être attaqué.

Le Français, nous avons oublié de mentionner ce fait, était armé d'une façon formidable ; deux revolvers à six coups se trouvaient dans ses fontes, deux autres étaient passés à sa ceinture. Il avait une longue rapière au côté, un couteau à la botte droite, une réata roulée et attachée à sa selle, et, de plus, une carabine double, garnie d'une baïonnette en forme de sabre, était placée en travers devant lui, ce qui lui complétait vingt-six coups de feu à tirer, sans préjudice des armes blanches.

Les Espagnols suivaient avec anxiété les mouvements du Français qu'une distance fort courte séparait de l'embuscade.

Au moment où don Luis arriva à la pointe, un cavalier élégamment vêtu, et monté sur un beau cheval noir, surgit tout à coup à quelques pas en face de lui.

Ce cavalier portait un demi-masque de velours noir sur le visage.

—Pardon, caballero, dit il avec politesse, seriez-vous assez aimable pour me prêter votre feu ?

—Avec le plus grand plaisir, caballero, répondit le Français sans se déconcerter.

Et, arrêtant son cheval, il présenta son cigare à l'inconnu.

Celui-ci le prit et alluma le sien.

Pendant ce temps-là, don Luis examinait en amateur le superbe cheval de l'inconnu.

—Vous avez-là, caballero, dit il un bien bel animal ; permettez-moi de vous en faire mon sincère compliment.

—Oui, il est assez bon, répondit l'inconnu en lui rendant son cigare et le saluant.

—Voilà un cheval, reprit don Luis, comme j'ai toute ma vie désiré en avoir un.

—Je le crois, caballero ; mais, pardon, je désirerais vous adresser une question.

—Je suis à vos ordres, caballero, dit le Français en s'inclinant.

—Vous faites sans doute partie de la troupe de voyageurs qui arrive là-bas ?

—Effectivement, senor, je voyage en leur compagnie.

—C'est ce que je supposais ; mais alors pourquoi donc marchez-vous à une aussi grande distance de vos amis ?

—Cela tient à plusieurs considérations, caballero, reprit en souriant don Luis.

—Verriez-vous quelque inconvénient à me les faire connaître, señor ?

—Pourquoi donc ? fit-il en riant. La première, c'est que je désirais causer avec vous, señor.

—Causer avec moi ? s'écria l'inconnu avec surprise ; vous plaisantez, sans doute.

—Pas le moins du monde, je vous assure.

—Vous saviez donc me rencontrer ici ?

—Oui, señor, répondit-il nettement ; non-seulement vous, mais les cavaliers qui vous accompagnent, et qui, je ne sais pourquoi, s'obstinent à demeurer sous bois au lieu de se montrer franchement.

L'inconnu le regarda un instant avec attention.

—Vous me paraissez un homme résolu, señor, reprit-il enfin.

—C'est ce qu'on m'a toujours dit, señor.

—Eh bien ! puisque vous saviez me rencontrer ici, que vous désiriez causer avec moi, parlez, caballero, je vous écoute.

Don Luis leva le bras droit.

Les voyageurs s'arrêtèrent.

—Que faites-vous donc, señor ? demanda l'inconnu.

—J'invite mes amis à s'arrêter, répondit-il, afin que nous soyons libres de causer à notre aise.

L'inconnu se mit à rire.

Et si moi je donnais l'ordre à mes compagnons de paraître ? dit-il.

—Sans doute ils paraîtraient ; mais à quoi cela servirait-il ? fit insoucieusement don Luis.

—J'attends que vous vous expliquiez, reprit l'inconnu.

—M'y voici, señor ; un mot avant tout : êtes-vous le chef des caballeros aventuriers qui se tiennent embusqués sous la feuillée.

—Supposez que je le sois, répondit-il.

—Pardon, je désirerais avoir une certitude.

—Eh bien, soit, je suis le chef de ces caballeros.

—Vous êtes une quarantaine, n'est-ce pas ?

—Nous sommes vingt-cinq ; ne trouvez-vous pas ce chiffre suffisant ?

—Peut-être, nous ne sommes, nous, que quinze seulement, il est vrai ; mais tous armés comme vous voyez.

—C'est assez joli.

—N'est-ce pas ? pourtant je désirerais, si cela est possible, éviter un conflit.

—Les affaires sont les affaires, señor ; les temps sont mauvais.

—Oui, le commerce va très-mal ; eh bien, c'est justement à ce sujet que je désire vous faire une proposition.

—Une proposition ?

—Ma foi, oui. Vous ne tenez pas essentiellement à nous livrer bataille ?

—Si nous pouvons l'éviter.

—Eh bien ! voici la chose en deux mots ; nous sommes quinze.

—Vous l'avez déjà dit.

—C'est vrai ; je vous donnerai une once et demie pour chacun ; des peones, soient dix-huit onces.

—Et pour les maîtres ?

—Cinq onces pour chacun.

—Vingt-trois onces en tout.

—Oui, c'est un beau chiffre.

—Ce n'est pas assez.

—Hein ? fit-il avec un geste de surprise.

—J'ai dit que ce n'était pas assez.

—J'ai parfaitement entendu ; mais pourquoi n'est-ce pas assez

—Parce que vous ne comptez pas la rançon des dames.

—C'est juste, je l'avais oublié ; eh bien, je vous donnerai vingt onces de plus pour les deux dames.

—Il y a encore autre chose,

—Quoi donc ?

—Les mules chargées.

—Hum ! vous êtes bien renseigné, à ce qu'il paraît.

—Parfaitement, señor.

—Je le vois bien. J'ajouterai sept onces pour les mules, ce qui fera un total de cinquante onces ; ce qui est un fort beau chiffre.

—Ce n'est pas encore assez.

—Comment, cinquante onces ! fit-il avec surprise.

—Il m'en faut cent, reprit paisiblement l'inconnu.

—Ah ! par exemple ! vous êtes trop exigeant.

—Vous trouvez ?

—Certes.

—Parce que vous ne songez pas à ceci : c'est que je puis, si je le veux, m'emparer de tous vos bagages.

—Cette supposition me paraît tant soit peu erronée, señor, répondit froidement le Français ; cependant, comme je tiens à vous prouver mon désir de terminer à l'amiable, j'y consens, vous aurez le cent onces.

—Quand ?

—Dans dix minutes est-ce trop ?

—Non, c'est bien ; seulement, avant que d'accepter définitivement votre proposition, je dois consulter mes compagnons.

—Consultez-les, señor.

—Vous ne serez pas effrayé de les voir ?

—Moi ! fit-il en haussant les épaules avec dédain ; vous ne réfléchissez pas que je dispose de vingt-six coups de feu et vous n'êtes que vingt-cinq.

Cette bravade, parfaitement dans le goût mexicain, plut à l'inconnu.

—Allons, dit-il, vous êtes un homme.

Don Luis s'inclina sans répondre.

Le salteador frappa deux fois dans ses mains ; aussitôt plusieurs hommes masqués, bien armés et bien montés, sortirent du bois et, vinrent se ranger autour de leur chef.

Le Français se plaça un peu à l'écart afin de leur laisser toute liberté.

Leur chef leur soumit la proposition de don Luis.

Une assez vive discussion s'engagea à voix basse entre les salteadores.

Autant que le Français put en juger, il lui parut que les salteadores refusaient de ratifier les conditions acceptées par leur chef. Le Français se prépara à donner l'ordre de l'attaque, et s'assura que ses armes étaient en état.

Cependant, peu à peu, la discussion devint moins vive ; la majorité des salteadores sembla se ranger à l'avis du chef, deux seulement persistèrent dans leur opposition.

Le chef leur imposa silence, puis il rejoint don Luis.

—Nous acceptons, dit-il ; où est l'argent ?

—Je vais le chercher.

—Allez ; mais ne tardez pas, ou je ne répons plus de rien.

—Moi, je répons de tout, reprit il d'un air narquois.

Et, tournant la bride aussitôt, il retourna auprès des voyageurs, qui attendaient avec anxiété le résultat de tous ces pourparlers.

—Eh bien ! qu'avez-vous fait ? lui demandèrent don Gutierre et don Miguel, lorsqu'il arriva près d'eux.

Tout est arrangé, répondit-il, mais cela vous coûte cher.

—Qu'importe ! s'écria don Gutierre, pourvu que nous passions.

—C'est aussi mon avis.

—Ainsi, ils acceptent une rançon, dit don Miguel.

—Oui ; mais elle est forte, cent onces.

—J'en aurais donné le quadruple s'il avait fallu, dit joyeusement don Miguel.

—Maintenant, hâtez-vous, ils attendent l'argent.

Don Miguel et don Gutierre se fouillèrent, et bientôt ils eurent réuni la somme.

La caravane reprit sa marche.

Don Luis tenait la tête.

Les salteadores s'étaient rangés en demi-cercle, leur chef au milieu.

—Voici la somme convenue, dit le Français en présentant la bourse pleine d'or au chef des bandits ; veuillez compter s'il vous plaît.

L'inconnu reçut la bourse et commença à compter les onces.

Pendant qu'il était absorbé par cette occupation, plusieurs de ses compagnons après avoir échangé quelques mots à voix basse entre eux, s'élançèrent en avant, et chargèrent, le sabre et le pistolet au poing, les voyageurs.

—Trahison ! s'écrie don Luis en déchargeant ses revolvers sur les assaillants.

Les voyageurs firent bonne contenance et se préparèrent à la défense.

Un conflit était imminent. Le chef empêcha heureusement que les choses alassent plus loin ; il s'élança résolument entre les deux troupes, et, s'adressant à ses compagnons :

—Que signifie cela, caballeros ? s'écria-t-il d'une voix retentissante ; voulez-vous donc vous déshonorer en manquant ainsi à votre parole ? Arrière tous, je le veux ; je brûle celui qui refuse de m'obéir.

Les bandits reculèrent.

Un des assaillants était tombé, non pas blessé. Don Luis avait à dessein tiré sur le cheval et l'avait tué ; le noble animal avait entraîné son cavalier dans sa chute, et celui-ci était allé rouler sur le sol aux pieds mêmes de don Luis.

Par un hasard fort naturel en pareille circonstance, les cordons qui retenaient son masque s'étaient rompus, et le visage du salteador avait été ainsi mis à découvert.

—Eh ! eh ! senor don Ramon Armero, dit le Français d'un air narquois ; je suis charmé de vous rencontrer, vive Dios ! Je me doutais presque que c'était vous ; vous n'avez pas été heureux dans cette seconde tentative, cher seigneur, elle ne vous a pas mieux réussi que la première. Que vous en semble ?

Don Ramon, car c'était effectivement lui, poussa un cri de rage, et, se relevant par un bond de tigre, il s'élança, le couteau au poing, sur don Luis.

Mais celui-ci savait à quel homme il avait affaire et se tenait sur ses gardes ; dégageant vivement son pied de l'étrier, il lui donna en pleine poitrine un coup de botte, qui, cette fois, le renversa évanoui sur la terre, où il demeura immobile.

Le chef des salteadores s'approcha alors du Français :

—Le compte est exact, senor, dit-il ; vous pouvez continuer votre

route ainsi que vos compagnons ; mais, croyez moi, ne commettez pas une nouvelle agression, elle vous coûterait trop cher.

—Senor, je n'ai pas attaqué, je n'ai fait que me défendre. Mais vous aussi, croyez-moi, n'essayez pas de m'intimider, vous n'y réussiriez pas.

Des murmures s'élevèrent dans les rangs des salteadores.

—Après ! dit-il d'une voix vibrante, pensez-vous que si j'avais été seul j'aurais consenti à vous payer lâchement rançon ? Non, Vive Dieu ! je ne l'eusse pas fait ; je vous aurais passé sur le ventre à tous !

—Assez de bravades, caballero : partez ! reprit sèchement le salteador.

Don Luis haussa dédaigneusement les épaules sans répondre.

—En route ! dit-il aux péones.

Ceux-ci reprirent leur marche.

Le Français les vit défilier devant lui ; puis, lorsque toute la troupe des voyageurs eut disparu à l'angle du chemin et qu'il se trouva bien seul au milieu des salteadores, groupés à quelques pas de lui :

—Allons dit-il en saisissant un revolver de chaque main, passage, bandits ! Qui de vous osera m'arrêter ?

Nul ne répondit.

Sur un signe de leur chef, les salteadores tournèrent bride et s'élançèrent au galop dans le bois, où ils ne tardèrent pas à disparaître.

Don Luis éclata de rire.

—Quel malheur, dit-il, que nous ayons deux femmes avec nous ! j'aurais été si content de donner une leçon à ces drôles !

Il replaça alors ses pistolets dans ses fontes, et s'éloigna au petit pas, tournant de temps en temps la tête, comme pour s'assurer que les salteadores avaient bien définitivement renoncé à lui chercher noise.

Lorsqu'à son tour il eut disparu, un homme sortit doucement du bois, et, après avoir sondé les environs du regard et reconnu qu'il était bien seul, il s'approcha de don Ramon, que, dans leur fuite précipitée, les salteadores n'avaient pas songé à enlever et qui gisait étendu sur le sol. Il le releva, le chargea sur ses épaules l'assit au pied d'un arbre, et lui donna les soins que son état réclamait.

Cet homme était le capitaine don Remigo Diaz.

Don Ramon ne tarda pas à ouvrir les yeux.

—Ah ! c'est vous, don Remigo, dit-il d'une voix encore peu assurée, je vous remercie de vos soins.

—Cela n'en vaut pas la peine, senor ; mon amitié m'ordonnait de ne pas vous abandonner.

—Où sont donc nos compagnons ?

—Qui le sait ? après avoir partagé entre eux l'argent qu'ils ont reçu, ils se sont dispersés dans toutes les directions.

—Et ils m'avaient oublié ici.

—Complètement ; mais je me suis souvenu, moi et, au lieu d'imiter leur exemple, je suis revenu.

—Merci encore une fois, don Remigo ; je n'oublierai pas le service que vous me rendez en ce moment. Et le Français maudit, où est-il ?

—Parti, à petits pas, en nous narguant tous.

—Oh ! le démon ! quand je devrais le suivre jusqu'en enfer, je me vengerai de lui.

—Prenez garde, c'est un rude homme ; nous aurons fort à faire avec lui.

—Oui, oui, il est brave, répondit don Ramon avec un sourire sinistre ; mais, vous le savez, le serpent corail, qui est si petit, tue le jaguar, ce roi des animaux. Je tuerai don Luis Morin.

—Ainsi nous ne retournons pas à la Vera-Cruz ?

—Non, mille fois non ; pas avant de nous être vengés.

—Je vous ferai observer que don Luis va à Mexico, et de là je ne sais où.

—Je le sais, moi ; mais j'espère qu'il ne sortira pas de Mexico.

—Le Ciel vous entende ! cher señor ; je donnerais, je crois, la part que j'espère en paradis pour obtenir un si beau résultat. Mais, j'y songe, nous allons nous trouver à Mexico au milieu des troupes et des partisans de ce traître de Miramon ; il nous faudra user de la plus grande réserve afin de ne pas être découverts.

—Soyez tranquille là-dessus, je suis riche et j'ai des amis.

—Hélas ! fit don Remigo, avec un soupir, je n'ai ni l'un ni l'autre, moi !

Don Ramon sourit méchamment.

Le capitaine reprit :

—Comment allons-nous faire ? nous sommes loin de Puebla encore.

—Qu'importe ! nous y arriverons.

—C'est vrai ; mais votre cheval est mort et le mien est fatigué ; nous ne pourrions marcher que lentement. Bah ! j'y songe, vous qui êtes blessé, vous monterez sur le cheval.

—J'accepte, car je me sens brisé ; ce misérable m'a défoncé la poitrine.

Don Remigo se leva, rentra dans le bois, et bientôt il en sortit de nouveau, conduisant son cheval par la bride.

Il aida son ami, ou plutôt son complice, à se mettre en selle, et les deux hommes s'éloignèrent lentement dans la direction de Puebla.

GUSTAVE AIMARD.

(A Continuer.)

ESQUISSE GEOGRAPHIQUE.

LIMITES ET ÉTENDUE.

Les territoires cédés par la Compagnie de la Baie d'Hudson au gouvernement canadien comprennent tout le pays connu autrefois sous le nom de Nouvelle-Bretagne, qui formait l'extrémité septentrionale de la vaste plaine s'étendant entre le golfe du Mexique et la mer Glaciale, les Montagnes Rocheuses et les Laurentides, espace immense que sillonne une multitude de lacs et de rivières et qui est peut-être la plus vaste plaine du globe. La partie de cette grande plaine soumise à la domination du Canada s'étend du 49^e degré de latitude nord au pôle arctique, et du 55° 30' latitude au 141^e degré de longitude et comprend : 1^o. le Territoire de la Baie d'Hudson, cédé en 1662 à la compagnie qui en porte le nom ; 2^o. le Territoire du Nord-Ouest, entre celui de la Baie d'Hudson et le territoire russe ou Alaska ; 3^o. les Terres arctiques, plus récemment découvertes, situées à l'est du territoire du Nord-Ouest et au nord de celui de la Baie d'Hudson.

Cette vaste contrée a été annexée au Canada en 1869. Elle a pour limites : au nord, la mer Polaire ; au nord-est, la baie de Baffin et le détroit de Davis ; à l'est, l'Atlantique, la péninsule du Labrador et une partie de la Province de Québec ; au sud, l'autre partie de cette Province et la Province d'Ontario, ainsi que la frontière des Etats-Unis, qui suit le 49^e degré de latitude nord depuis le lac des Bois jusqu'aux Montagnes Rocheuses ; à l'ouest, la ligne

mitoyenne des Montagnes Rocheuses, dont la moitié occidentale appartient à la Colombie Anglaise

Le territoire compris dans ces limites a une étendue de 2,764,340 milles en superficie, ou à peu près l'étendue de la Russie d'Europe, de la Suède et de la Norvège, de l'empire d'Autriche, de la France, de la Turquie d'Europe, de l'empire d'Allemagne et de la Grande Bretagne, pays qui renferment 2,815,840 milles en superficie, avec une population de 231,439,967 personnes.

A raison de sa position géographique, le Nord-Ouest canadien n'est ni cultivable ni habitable dans toutes ses parties. Le climat de la zone qui avoisine le pôle et que les explorateurs désignent sous le nom de désert ou *Barren Grounds*, est d'une rigueur extrême, qui rend le sol stérile et la culture impossible.

Plus au sud, la température et le sol sont meilleurs, et même très favorables à l'agriculture.

La ligne de démarcation entre le désert et les régions cultivables, telle que tracée dans un rapport officiel adressé par M. Taylor au gouvernement américain, partirait du Lac Supérieur, toucherait l'extrémité nord du Lac Winipeg, se rendrait au Lac Athabaska et de là à la mer Polaire en passant à l'ouest du lac du Grand-Ours.

Le pays situé à l'est et au nord de cette ligne ne saurait être qu'une région de chasse, de pêche et d'exploitation minière, bien qu'il renferme certains endroits où l'on récolte des céréales et des légumes. Au sud et à l'ouest, le sol est des plus fertiles, le climat tempéré, et l'agriculture avantageuse sous tous les rapports.

Cette région, de l'avis de M. Taylor, renferme une étendue de territoire de 500,000 milles en superficie qui, par son sol et son climat, est favorable à l'agriculture. Cette étendue égale douze fois la grandeur de l'Etat de l'Ohio, qui avait en 1860 une population de 2,665,002 personnes, en sorte que notre Nord-Ouest, dont le sol est plus fertile que celui de l'Ohio, pourrait nourrir une population de 31,980,024 âmes : actuellement, il n'est habité que par environ 20,000 blancs. C'est donc par excellence le pays de l'immigrant.

HYDROGRAPHIE.

Le Nord-Ouest canadien a sur celui des Etats-Unis l'immense avantage d'être sillonné par une multitude de rivières des plus considérables par le volume de leurs eaux, leur largeur et leur parcours. La plus importante est le Mackenzie, qui traverse le bassin arctique, ou le territoire du Nord-Ouest, proprement dit, dans toute sa longueur, depuis le mont Hooker jusqu'à la mer Polaire, distance qui

excède 2,000 milles. En descendant des montagnes, le Mackenzie fait un grand circuit dans le sud, puis remonte au nord, après s'être grossi des eaux de plusieurs petits tributaires, ainsi que de celles du lac la Biche, du lac Athabaska, de la rivière à la Paix, pour se jeter dans le grand lac des Esclaves, qu'il traverse dans sa partie sud-ouest, et reçoit enfin les eaux de la rivière aux Liards, du grand lac de l'Ours, qu'il transporte avec celles de la rivière Peel et de la rivière Rai dans la mer Polaire, où son embouchure forme la baie de Mackenzie, vers le point où le 68e degré de latitude rencontre le 135e de longitude. A partir du lac des Esclaves, la largeur du Mackenzie varie de deux à trois milles.

Ce fleuve, dit Mgr. Taché, porte plusieurs noms dans ses différentes sections. Il se nomme rivière Athabaska depuis sa source jusqu'à la petite rivière qui vient du lac la Biche. Il emprunte ensuite le nom de cette dernière jusqu'au confluent de la rivière l'Eau Claire. Il devient ensuite rivière Athabaska jusqu'au lac du même nom ou des Collines ; puis c'est la rivière de Roche, dont le prolongement s'appelle rivière aux Esclaves, jusqu'à ce qu'elle se soit perdue dans ce grand lac à la sortie duquel son nom de rivière Mackenzie lui est donné jusqu'à son embouchure. Ce fleuve est déjà navigable, sinon depuis son embouchure, du moins depuis le fort Jasper, distance d'environ 2,000 milles.

Un peu plus bas que le lac Athabaska, la rivière à la Paix joint ses eaux à celles du grand fleuve. Elle est, sans contredit, une des plus belles du pays, peut-être même du monde. La navigation ne rencontre de difficulté que dans une chute assez petite et quelques rapides. Ces obstacles, comme le dit Mgr. Taché, ne résisteraient pas à des travaux d'un ordre secondaire, et alors la rivière serait navigable dans tout son cours, long de 1,075 milles. Cette rivière qui arrose une vallée aussi belle que riche, a ses sources dans les Montagnes Rocheuses, qu'elle traverse, tout près de celles de la célèbre rivière Fraser, vers les 56° 36' latitude et 126° longitude, à environ deux cents milles de la côte du Pacifique. La largeur de la rivière à la Paix n'excède pas un quart de mille au-dessous des chûtes, à 270 milles de son embouchure, elle est de quatre à huit cents verges au dessus de ces chûtes, qui ont une hauteur de vingt pieds. A part ces chûtes, le cours de la rivière suit une inclinaison uniforme, qui est d'environ trois cent dix pieds dans toute sa longueur. A Dunvegan, éloigné de deux cent quarante milles de l'endroit où elle se bifurque, le lit de la rivière à la Paix n'est élevé que de 1,600 pieds au-dessus du niveau de la mer.

La rivière Hay, qui a son embouchure dans le lac des Esclaves, a deux sources : l'une, à l'ouest, dans le lac du même nom, et

l'autre près de la rivière à la Paix. Son cours a près de 400 milles de longueur.

La rivière aux Liards, ou des Montagnes, qui se jette dans le Mackenzie au fort Simpson après avoir parcouru une distance d'environ 750 milles, prend ses eaux dans les Montagnes Rocheuses. Son courant est très rapide et elle a un demi mille de large à son embouchure.

La rivière Back, ou du Poisson, a sa source près de l'extrémité nord du grand lac des Esclaves, vers le 107e degré de longitude, et suit un cours sinueux, formant plusieurs lacs, de l'ouest au nord-est. Cette rivière n'a pas moins de 700 milles de longueur et se jette dans la mer glaciale au 95e degré de longitude, au-dessus du cercle arctique.

La rivière de Cuivre, découverte par Samuel Hearne en 1771, coule entre les 113e et 116e degrés de longitude, du sud au nord, et va jeter à l'extrémité sud-ouest du golfe du Couronnement les eaux qu'elle prend dans le voisinage du grand lac des Esclaves. La longueur de son cours est d'environ 500 milles.

Telles sont les principales rivières qui arrosent le bassin arctique, compris entre 60° latitude nord et le pôle, dans sa longueur, et dont la largeur s'étend du 95e au 125e degré de longitude au sud, et du 85e au 135e degré de longitude au nord.

Les eaux du bassin intermédiaire, compris entre la hauteur des terres dont les eaux coulent vers la mer Arctique et celles dont les rivières se dirigent vers le lac Winipeg, sont en grande partie transportées dans la baie d'Hudson par la rivière Churchill, ou aux Anglais, et ses nombreux tributaires. D'après Mgr. Taché, cette rivière a deux de ses sources communes avec celles des tributaires du Mackenzie. Ces sources sont le lac des Isles et le lac Wollaston.

Cette rivière porte, dans ses différentes sections, les noms de rivière au Castor et de rivière Churchill, ou Missinipi. Elle a sa source à environ quarante milles au nord du fort Edmonton et elle se jette dans la baie d'Hudson au fort Churchill, après avoir parcouru une distance d'environ onze cents milles. Sir John Richardson estime à six cents verges la largeur de la rivière Churchill au Portage de l'Île. Son cours forme beaucoup de lacs d'une grande étendue, notamment celui de l'Île à la Crose.

Le bassin du Winipeg a pour centre le lac du même nom, qui reçoit les eaux d'une foule de grandes rivières pour les écouler dans la baie d'Hudson par la rivière Nelson.

Le principal tributaire du lac Winipeg est le Saskatchewan, qui se sépare en deux branches pour aller sous divers noms puiser ses

eaux dans les Montagnes Rocheuses, près de la frontière américaine et des sources du Columbia.

La principale branche de la Saskatchewan est celle du nord, qui origine dans un petit lac près du mont Forbes, vers le 51° 50' latitude. En sortant des montagnes, elle coule au nord-est jusqu'au fort Edmonton, et de là descend au sud-est au fort Pitt, d'où elle remonte au nord-est jusqu'à Carlton, et prend ensuite une direction est pour se rendre à son confluent avec le bras sud.

Le principal tributaire du bras nord est la rivière Bataille, qui coule de l'ouest à l'est et se jette dans la Saskatchewan environ à 170 milles au-dessous des Fourches. La rivière Bataille a un cours de 450 milles, entre son embouchure et sa source, à dix milles de la Saskatchewan, trente milles au-dessous d'Edmonton.

A quelques lieues plus bas qu'Edmonton, la rivière à l'Esturgeon jette dans la Saskatchewan les eaux qu'elle prend dans le lac St. Anne et les lacs de St. Albert.

Le bras Sud de la Saskatchewan, comme l'observe Mgr. Taché, est à la branche nord ce que le Missouri est au Mississipi, c'est-à-dire un vassal plus puissant et moins célèbre que son seigneur. La branche sud, que les voyageurs appellent ordinairement la Fourche des Gros-Ventres, a trois sources principales qui coulent toutes des Montagnes Rocheuses. La plus méridionale conserve son nom de rivière des Gros-Ventres. La seconde branche est la rivière aux Arcs, qui se joint à la précédente vers le 112e degré de longitude, et enfin la magnifique rivière à la Biche, qui emporte à travers des pays d'une rare beauté les eaux du beau lac du Bœuf et se joint à la branche sud de la Saskatchewan à peu près au point d'intersection du 51e parallèle par le 109° 30' de longitude. Ces trois grands cours d'eau ainsi réunis forment une puissante rivière large de treize à quatorze cents pieds, profonde, et partout très rapide, et propre à la navigation à la vapeur.

La rivière à la Biche, la principale branche du bras sud, a un cours d'environ 500 milles de longueur et une largeur de deux cent cinquante verges à cinquante milles de son embouchure.

Les deux branches de la Saskatchewan ont leur confluent, d'après le relevé de l'astronome Thompson, à 282 milles du lac Winnipeg. Au bas de son confluent, la Saskatchewan mesure une largeur de 980 et une profondeur moyenne de 20 pieds, et transporte 59,667 pieds cubes d'eau en une seconde, c'est-à-dire autant que le Rhone et le Rhin réunis. Cette rivière arrose 65,000 milles en superficie du sol le plus fertile et qui n'a besoin que d'être labouré pour produire d'abondantes moissons.

La Saskatchewan se jette dans le lac Bourbon et en sort pour

former la petite Saskatchewan ou la rivière Dauphin, qui écoule les eaux du lac Bourbon et de la grande Saskatchewan dans l'extrémité occidentale du lac Winipeg.

Au nord, la Saskatchewan reçoit par le lac Cumberland les eaux de la rivière la Pente, qui n'est qu'une série de lacs dont quelques-uns alimentent le cours de la rivière Churchill.

La rivière à la Carotte et la petite rivière du Pas sont aussi des affluents de la Saskatchewan, qu'elles longent sur la rive sud.

L'Assiniboine coule au sud de la Saskatchewan, presque dans la même direction, et se joint à la rivière Rouge au fort Garry, après avoir décrit un cours de six cents milles de longueur. A 140 milles de son embouchure, l'Assiniboine mesure 230 pieds de largeur et huit en profondeur moyenne.

Cette rivière a plusieurs affluents, entre autres la Qu'Appelle et la Souris. La Qu'appelle prend sa source près du coude de la Saskatchewan sud et se jette dans l'Assiniboine au fort Queue d'Oiseau, après avoir suivi de l'ouest à l'est un cours de près de 300 milles. Cette rivière forme par son expansion une série de lacs qui portent son nom.

La rivière Souris coule plus au sud et prend aussi ses eaux dans les environs du coude de la Saskatchewan sud et se jette dans l'Assiniboine vers le 98e degré de longitude. La longueur de son cours excède 300 milles et sa largeur varie de 60 à 70 pieds.

La rivière du Cygne se jette, après avoir traversé le lac du même nom, dans l'extrémité nord du lac Winipeg. La longueur de son cours est d'environ 200 milles et sa vallée est une des plus fertiles régions du Nord-Ouest.

Au sud, le lac Winipeg reçoit les eaux de la rivière du même nom, qui n'est que la continuation d'une série de lacs et de rivières traversant toute la région montagneuse comprise entre le fort Alexander et le lac Supérieur. En partant du fort William, on remonte la rivière Kaministiquoia pour arriver au lac de la Pluie. La rivière du même nom fait communiquer ce lac avec celui des Bois, d'où sort la belle rivière Winipeg, qui entre dans le grand lac Winipeg au sud-est. La distance entre le lac Winipeg et le lac des Bois est de 160 milles. Le cours de la rivière la Pluie est à peu près de la même longueur.

La rivière Nelson reçoit toutes les eaux du lac Winipeg pour les transporter dans la baie d'Hudson. Ce lac se décharge d'abord dans une rivière large, profonde, qui conduit ses eaux dans le petit lac Pelé (Play Green) qui communique avec le lac Travers, d'où les eaux grossies venant du lac Winipeg se jettent dans le lac Fendu, où commence la rivière Nelson proprement dite, dont le cours

a trois cents milles de longueur. Cette rivière est une des plus grandes et des plus pittoresques du Nord-Ouest.

Les rivières York et Severn coulent dans la même direction et ont aussi leurs embouchures dans la baie d'Hudson, plus au sud.

Les lacs sont plus nombreux et relativement plus grands que les rivières, dans le Nord-Ouest. Les principaux sont les lacs des Esclaves, de l'Ours, Athabaska, Winipeg, Manitoba, Winipegooos, Bourbon, St. Martin, la Pluie, des Bois, Wollaston, l'Île à la Crosse, Nipigon, la Biche et St. Anne. Le tableau qui suit donne une idée de la grandeur de quelques-uns de ces lacs :

Lacs.	Longueur.	Largeur.	Superficie
Esclaves,	350	60	
Grand Ours,	200	165	
Athabaska,	200	50	
Winipeg,	280	60	8,500
Manitoba,	123	24	1,900
Winipegooos,	120	27	1,936
La Pluie,	50	20	
Des Bois,	70	65	
Wollaston,	70	50	
Au Caribou,	100	38	
Bourbon,	30	25	312
Dauphin,	20	12	170
Isle à la Crosse,	60	25	
Du Bœuf,	40	18	
Qu'Appelle,	53	1½	79
St. Martin,	30	16	316
Des Esclaves, (petit)	80	13	
Des Esprits,	52	30	
Providence,	80	16	
Pelly,	115	38	
Linder,	70	32	
Aylmer,	185	45	
Yat-Yeo,	50	32	
Aswayo Waoby,	75	21	

Le Nord-Ouest canadien est parsemé d'une multitude d'autres lacs qui fertilisent le sol, adoucissent la température et présentent de magnifiques paysages.

NAVIGATION.

Les lacs et les rivières décrites plus haut forment un immense réseau de lignes de navigation qui fourniront aux colons du Nord-Ouest le moyen d'amener à très peu de frais leurs produits sur les marchés. Le lac Winipeg est le centre où convergent toutes ces

grandes artères de navigation, qui se divisent en trois branches principales.

10. *Voie du Lac Winipeg au Lac Supérieur.*—Pour établir une ligne de navigation entre ces deux grandes mers intérieures, il faudrait construire des canaux pour éviter les rapides; mais la plus grande partie de ces cours d'eau est déjà navigable à des navires d'un fort tirant d'eau.

20. *Voie de la Rivière Rouge.*—Cette rivière est navigable sur tout son parcours dans le Territoire Britannique. L'Assiniboine est aussi navigable aux navires d'un faible tirant d'eau, et les navires voyageant sur ces deux rivières pourraient facilement entrer dans le lac Winipeg, si on faisait disparaître les amas de sable qui se trouvent à l'embouchure de la rivière Rouge, ce qui empêcherait les inondations causées par la crue des eaux.

30. La Saskatchewan forme une ligne de navigation excédant 800 milles en longueur, seulement obstruée par les rapides qui se trouvent à son embouchure. Le capitaine Palliser prétend qu'il serait très facile de surmonter cet obstacle, et alors on pourrait se rendre de Fort Garry aux Montagnes Rocheuses par la navigation. Il se construit actuellement un bateau à vapeur qui fera l'été prochain le trajet entre le lac Winipeg et le fort Edmonton.

40. Le creusage de la rivière Qu'appelle formerait une autre ligne de navigation par la Saskatchewan sud et l'Assiniboine, ce qui abrégèrait d'environ 400 milles la distance entre les Montagnes Rocheuses et le Fort Garry.

50. Il est aussi une série de rivières et de lacs qui relie par la navigation le lac Winipeg au Fraser, dans la Colombie Anglaise. En sortant de ce lac, les navires pourraient remonter la Saskatchewan jusqu'au lac de l'Île aux Pins; remonter jusqu'à la rivière Churchill et le cours de cette rivière jusqu'au lac de l'Île à la Crosse, traverser le lac du Bœuf, suivre le cours de la rivière l'Eau Claire jusqu'au lac Athabaska et remonter le cours de la rivière à la Paix, qui traverse les Montagnes Rocheuses et communique presque avec le Fraser. C'est actuellement la voie que suivent les barges de la Compagnie de la Baie d'Hudson, mesurant trente pieds de longueur et tirant trente ou trente-six pouces d'eau, pour se rendre de la rivière Rouge, en passant par le lac Winipeg, jusque dans la région du Mackenzie et des Montagnes Rocheuses.

Outre ce grand réseau, une foule de petites rivières qui sillonnent le pays en tous sens pourraient aussi être naviguées et offrir un moyen de transport aussi commode que peu dispendieux. Cette facilité de navigation est un immense avantage que n'ont pas les habitants du Nord-Ouest américain, où les rivières sont excessivement rares et très petites.

MONTAGNES.

Presque toute la partie habitable du Nord-Ouest est entourée de Montagnes. Les Laurentides forment la limite nord. Du lac Supérieur, elles vont dans la direction de la mer Glaciale, contournant à l'est les grands lacs Winipeg, Athabaska, des Esclaves et de l'Ours, qu'elles séparent de la baie d'Hudson et de l'Océan Arctique. A l'ouest du lac Winipeg, ces montagnes s'abaissent et ne forment plus qu'une série de collines traversées par les rivières qui se jettent dans les mers glaciales.

Les Montagnes Rocheuses, à l'ouest, séparent les territoires dont nous nous occupons de la Colombie Anglaise. Depuis la frontière américaine, elles vont toujours s'affaissant, jusqu'à ce qu'elles disparaissent presque complètement vers le cercle arctique. Ces montagnes sont donc bien moins élevées dans les Possessions Britanniques que dans les Etats Unis.

Les grandes plaines du Nord-Ouest canadien, à proprement parler, ne renferment pas de montagnes, puisqu'on ne sa irait donner ce nom aux collines des Canards, du Pas, du Porc-Epic, de Tondre, &c., qui ne s'élèvent jamais à cinq cents pieds de hauteur et ne sont que des élévations du sol au-dessus du niveau ordinaire des prairies.

ESQUISSE GÉOLOGIQUE.

En étudiant la géologie du Nord-Ouest, on est frappé de la symétrie remarquable caractérisant la conformation de cet immense pays, lequel n'a pas subi les perturbations qui ont compliqué la géologie de certains autres pays bien moins grands.

Tout porte à croire que le grand plateau situé entre les Montagnes Rocheuses et les Laurentides était jadis une immense méditerranée communiquant avec l'Atlantique par la baie d'Hudson. Le courant de cette mer allait de l'ouest à l'est, ainsi que l'atteste le cours des rivières. A mesure que les eaux qui recouvraient ces plaines ont diminué, elles ont creusé dans les roches cristallines qui séparent les bassins siluriens du Winipeg et de la baie d'Hudson le lit des rivières qui portent les eaux des prairies dans cette baie. Les formations paléozoïques qui environnent la baie d'Hudson ont été agglomérées par les courants venant de l'ouest et devenant plus forts en approchant de l'Atlantique, ont entraîné avec eux les dépôts fossilifères ne se trouvant plus à l'ouest et au sud des

grands lacs du Canada et du Nord-Ouest, et ne laissant que des cailloux et des masses erratiques attestant l'action de l'eau

Une autre preuve à l'appui de cette hypothèse se trouve dans les dépôts alluviens et les collines de sable que l'on rencontre partout dans les prairies du Nord-Ouest, et même dans les exhalaisons salines de certains endroits bas, ou *maskegs* comme on les appelle dans le pays.

Il est donc à peu près certain que nos grandes plaines de l'Ouest formaient autrefois le fond d'une mer intérieure qui s'est desséchée graduellement.

DIVISIONS GÉOLOGIQUES.

Le Nord-Ouest canadien forme une grande plaine, divisée par une bande plutonique peu élevée s'étendant au nord de l'extrémité Ouest du lac Supérieur au grand lac de l'Ours et dans la direction est à la côte du Labrador, en suivant la chaîne des Laurentides dont elle est la prolongation. Cette bande plutonique contourne entièrement la baie d'Hudson et forme l'axe du mouvement élevé qui a soulevé le fond de l'Océan qui recouvrait ces régions, pour en former les Laurentides.

Cette bande de roches cristallines, composée principalement de gneiss, de granit et de trapp, est très peu élevée, surtout à l'Ouest de la baie d'Hudson, au dessus des plaines. Elle se prolonge jusqu'à l'Océan Arctique et mesure jusqu'à 220 milles de largeur. Elle court dans la direction suivante :—en se séparant des Laurentides proprement dites, elle suit la direction Nord-Ouest depuis le lac des Bois jusqu'au lac Winipeg et se continue à l'Est de ce lac, dans une direction Nord-Ouest sur une distance d'environ 280 milles, et de la Pointe-Norway au lac de l'Île à la Croix, distance de 420 milles, elle va en ligne droite, Ouest Nord-Ouest, et de cet endroit au lac Athabaska, elle dérive un peu au Nord, pour prendre ensuite la ligne droite qui traverse le milieu du lac des Esclaves et suit le cours de la rivière du même nom jusqu'au grand lac de l'Ours, d'où elle longe la rive Est de la rivière du Caribou jusqu'à son embouchure dans la mer Arctique, à l'intersection du 71° 55' latitude par le 120° 30' latitude. En approchant de l'Océan, cette bande s'élève en certains endroits et forme entre autres collines les montagnes du Caribou, dont la hauteur est de 800 pieds au dessus du niveau de la mer. La longueur de cette bande granitique, du lac Supérieur à la mer Arctique, est d'environ 1500 milles, et son peu d'élévation ainsi que sa régularité indiquent qu'elle n'a pas été formée par une grande commotion terrestre.

Ce lit de granit est parsemé de formations différentes, tendant à établir l'hypothèse qu'il a été formé par agglomération plutôt que par éruption. Sur les bords du lac Winipeg, on trouve des roches éruptives à base feldspathique, telles que la diorite, la sienite, le granit rose et gris, le porphyre groisier. Ces terrains disparaissent à l'embouchure de la Saskatchewan pour faire place au calcaire et à des dépôts d'alluvion, et se retrouvent encore le long des rivières Pente, Maligne et aux Anglais. Sur les bords de cette dernière rivière, on trouve des schistes et des micaschistes appartenant au groupe silurien ; mais depuis le lac de l'Île à la Crosse, jusque et y compris le grand portage la Loche, le pied ne foule qu'un sol marneux et sablonneux. Les collines élevées du portage, qui forment la gracieuse et riante vallée de l'Athabaska, ne sont que de gigantesques dunes de sable recouvertes d'épaisses forêts.

Le calcaire reparait sur les bords de la rivière à l'Eau Claire, mais découpé, scarifié par les eaux fougueuses et les fortes gelées. Sur la rive gauche se montrent plusieurs vallons formés par dénudations. C'est une série de gorges rocailleuses, plantées de pins sveltes et clair-semés, où le calcaire affecte les formes les plus singulières. Tantôt c'est une muraille droite et polie ; ici, il offre l'aspect d'une forteresse ; là, d'uneasure et d'une grotte dont les ruines sont décorées d'une profusion de buissons et de massifs de sapins qui leur donnent un riant aspect.

Sur les bords de la rivière la Biche, de celle des Esclaves et du Mackenzie, apparaissent encore des terrains quaternaires composés de dépôts alluviens, tuffacés, stratifiés et renfermant parfois des couches carbonifères ou strates de poudingue. Le bassin du grand lac des Esclaves est formé de deux terrains entièrement différents : la partie Sud et Sud-Ouest est plate, marécageuse et boisée. Les dépressions sont remplies de sable fin à peine caché sous quelques touffes d'arénaire et de joubarbe, tandis que les gibbosités n'offrent que des cailloux roulés. Dans la partie nord-ouest, y compris les innombrables îlots qui couvrent les abords du lac, les terrains primitifs et non stratifiés apparaissent seuls ; les îles ne sont que des blocs d'orthose pure ou mélangée avec le quartz, le mica ou l'amphibole, et révélant quelques filons de terre où de rares sapins ont pu prendre racine. Le sol conserve le même caractère jusqu'au 65° 15' de latitude nord, jusqu'à la rive droite du Mackenzie. Sur la rive gauche, le prolongement des Montagnes Rocheuses se compose de roches schisteuses à stratifications obliques ou ondulées, dont la diagonale court du nord-est au sud est.

La vallée du Mackenzie est formée de quatre ou cinq couches qui appartiennent toutes au groupe moderne. Elles sont disposées

très régulièrement et toujours concordantes, quoique l'ordre en soit quelquefois renversé : argile, molasse, poudingue, tourbe ; mais ces couches, dont l'épaisseur totale n'excède pas cent pieds, reposent sur des roches primitives qui les percent dans quelques endroits.

Entre le lac Winipeg et le lac Supérieur, cette bande est formée par un terrain primitif, composé de gneiss, de mica, de schiste, de calcaire, et d'autres roches métamorphiques, percées par des éruptions granitiques, d'âges probablement très différents, qui constituent la formation laurentine de Sir William Logan. Il y a dans les stratifications des roches qui forment cet axe deux directions distinctes : l'une allant du lac Supérieur au lac La Pluie, et l'autre du lac des Bois au lac Winipeg, directions qui sont indiquées par le cours des rivières et la conformation des lacs. Ces deux directions forment deux axes convergeant vers le Sud et formant un angle de 25° , celui de l'est allant du nord-est au sud-ouest, et l'autre courant entre le nord et le sud. Sur ces deux axes, se trouvent des grands plateaux où l'on ne voit que des masses de granit rondes et apparaissant comme des îles, qui s'élèvent peu au-dessus du niveau général du sol. De chaque côté de ces axes se trouvent des roches métamorphiques disposées très irrégulièrement, mais suivant la direction générale des axes.

Les terrains neptuniens forment les limites méridionale et septentrionale de la bande plutonique que nous venons d'examiner. Au nord, on rencontre d'abord une étroite lisière de calcaire, qui perce en beaucoup d'endroits les couches granitiques, séparées des eaux de la baie d'Hudson par une zone plate, marécageuse et en partie alluvienne. La côte occidentale de cette baie est si basse, que dans sept brasses d'eau on peut à peine apercevoir la cime des arbres en se tenant sur le pont d'un navire. Cette côte est parsemée de gros cailloux qui forment des récifs jusqu'à cinq milles du rivage. La surface du sol se compose de mousses à moitié pourries, dans lesquelles se trouve une couche de glaise terreuse, d'une couleur bleuâtre, renfermant de gros cailloux. Entre cette zone de glaise et la bande plutonique, il existe des lits de calcaire considérables, qui longent la limite occidentale des roches cristallines jusqu'à l'Océan Arctique.

Il est constaté que les terrains bordant les détroits de Wellington et de Barrow, du groupe silurien supérieur, reparaissent en beaucoup d'endroits sur les côtes de la baie d'Hudson. Ces terrains se retrouvent aussi au lac Témiscaming, au lac Abbitibi et au lac St. Jean, ainsi que sur les rivières au Caribou (Moose), et Albany, qui se jettent dans la baie de James, aux chûtes St. Martin, au fort York, sur la rivière Back, à Igloodik, et sur les deux rives de la

baie du Prince Régent. La formation neptunienne indiquée par ces terrains, s'étend donc sans interruption du 47° 19' au 77° latitude, distance de 2250 milles, avec les mêmes stratifications. Les fossiles de cette formation sont de l'âge silurien supérieur et appartiennent aux groupes des crustacés, des mollusques, des encrinites et des coraux. Ils ont une couleur gris-cendre ou jaune, sont quelquefois cristallisés ou compactes, ressemblant beaucoup aux calcaires de transition du Shethland.

Les terrains neptuniens reparaissent aussi à l'ouest de la bande plutonique ou de roches cristallines que nous avons déjà étudiée et le sol supérieur du territoire qui s'étend du lac Winipeg aux Montagnes Rocheuses repose partout sur une couche de calcaire horizontal ou plat. Toutes ces immenses plaines sont de formation neptunienne.

Au fort Carlton, cette zone neptunienne a 280 milles de largeur. Plus loin, on rencontre des bancs de glaise calcaireuse ressemblant à celle du Missouri, avec des masses salifères et des couches de gypse. Le calcaire sur lequel reposent les prairies est compacte, esquilleux, d'une couleur jaune-blanc, parfois jaune-chamois ou gris-cendre, marbré, rayé de filets brun tendre. Entre le lac Winipeg et la Saskatchewan, on trouve presque partout d'immenses strates de calcaire ne renfermant aucunes roches intrusives, ainsi que des fossiles—*receptaculites neptuni*—de l'âge dévonien; mais qui, en Canada et dans l'Etat de New York, indiquent la formation silurienne inférieure.

Sur la rive méridionale du lac Winipeg et dans la vallée de la Rivière Rouge, le calcaire perce les prairies environnantes et s'élève en bancs solides formant des carrières qui sont utilisées pour la construction. Le Dr. Dale, directeur de la commission géologique du Wisconsin et du Minnesota, a constaté que ce calcaire appartient au silure inférieur et renferme les mêmes fossiles que le calcaire bleu de l'Indiana, de l'Ohio, du Kentucky, du Wisconsin et de l'Iowa.

D'après les explorations géologiques faites jusqu'au jourd'hui, il est certain que les formations neptuniennes occupent dans le Nord-Ouest canadien une plus grande étendue que dans n'importe quel autre pays du monde. La division géologique renfermant les terrains neptuniens à l'ouest de la bande de roches cristallines a pour bornes: à l'est, cette même bande, limitée par le 85° de longitude jusqu'au nord du lac des Bois; au nord-est, la rive orientale du lac Winipeg et la ligne reliant la Pointe Norway et le Portage la Mousse, en passant au nord du lac au Castor; au sud le 49° de latitude; à l'ouest le pied des Montagnes Rocheuses; au nord, le cours de la rivière Attabaska. Le triangle renfermé dans ces

limites forme une étendue d'environ 179,869 milles en superficie.

Cette immense plaine peut être divisée en trois groupes de formation et d'âges différents, qui forment trois niveaux aussi différents. Le plus récent de ces groupes comprend les basses prairies qui entourent le lac Winipeg et le lac Manitoba, ainsi que les autres lacs avoisinant ces deux grandes mers intérieures, groupes qui forment le premier niveau.

Dans les environs du fort Garry, le sol supérieur de cette prairie se compose d'une marne argilacée, disposée en couches stratifiées. Cette couche de marne repose sur un lit d'argile dur, qui perce à plusieurs endroits sur les bords de la rivière Rouge. Les couches supérieures de cette argile contiennent des feuilles, des morceaux de bois et des roseaux et d'autres matières végétales indiquant d'une manière indubitable que les eaux du lac Winipeg recouvraient jadis toute cette partie des prairies. Cet ancien fond de lac s'étend jusque dans le Minnesota et offre partout à la vue un sol riche, accidenté par de petits bancs de gravier, formant autrefois des hauts-fonds dans le lac, ou par des buttes de calcaire magnésien, telles que les collines de Pierre, à l'est du fort Garry.

Les mêmes formations et les mêmes terrains d'alluvion, de couleur gris tendre, se retrouvent dans la vallée de la rivière la Pluie.

La montagne de Pembina, haute d'environ 250 pieds, forme la limite orientale du second niveau. Après avoir traversé le 49^e latitude, cette montagne ou élévation court au nord-ouest et s'affaisse pour laisser passer l'Assiniboine près du confluent de la rivière Souris, puis se continue au nord par l'élévation située à l'ouest du lac Manitoba, de la montagne Dauphin aux collines Basquia. Le fort à la Corne se trouve sur la limite est, et l'extrémité de ce second niveau, qui est à 1,600 pieds au-dessus de la mer dans les collines Dauphin. Les prairies du haut de l'Assiniboine, de la rivière Qu'appelle, et de la Saskatchewan, depuis le fort à la Corne jusqu'au Coude, sur le bras sud, et jusqu'au fort Pitt, sur le bras nord, appartiennent à ce second plateau, qui se continue jusqu'au Grand Côteau du Missouri.

La composition des terrains de cette division est bien différente de celle des terrains du premier niveau, dans les environs du lac Winipeg et du fort Garry. Le sable est l'élément qui prédomine. En allant à l'ouest de la rivière Pembina, ces dépôts prennent une couleur grise et renferment une grande quantité de matières calcaires imparfaitement stratifiées. Au fort Ellice et en beaucoup d'endroits de la région située à l'ouest et au sud, la couche supérieure du sol se compose de fragments du schiste crétacé qui forme la couche inférieure. Dans la vallée de la rivière Qu'appelle, le

sol se compose d'une argile dure, sablonneuse et rouge, souvent remplacée par l'argile bleue et des couches de gravier.

En général, la composition des terrains de ce second niveau est variable et locale ; on y trouve des cailloux, principalement sur les versants des collines, indiquant que cette plaine a été formée par dénudation.

Les collines forment deux lignes parallèles qui suivent en général le contour de la voie sud du lac Winipeg. Les principales sont celles du Pas, du Porc-Epic, continuées à l'ouest par les montagnes du Tondre, de la Souris et de la Tortue. La conformation de ces montagnes est uniforme : elles s'élèvent graduellement à l'ouest pour s'affaisser soudainement à l'est, où elles sont escarpées et forment des amas de gros sable rempli de cailloux. Le côté est de ces monts est généralement boisé et renferme beaucoup de petits lacs.

Les montagnes de l'Aigle, du Tondre et du Cypres—cette dernière n'est que l'extrémité septentrionale du Grand Côteau du Missouri, décrivent l'arc qui forme la limite orientale du troisième niveau ou plateau, borné à l'ouest par les Montagnes Rocheuses. Les rivières Souris, Qu'appelle et Assiniboine ont leurs sources à l'est de ce plateau, qui n'est traversé à son extrémité est que par les deux branches de la Saskatchewan, qui coulent à cet endroit à 1,600 pieds au-dessus du niveau de la mer. La ligne que suit le cours de la rivière Athabaska depuis les montagnes jusqu'au confluent de la rivière l'Eau Claire forme à peu près la limite nord de ce troisième plateau.

L'extrémité de ce plateau est très accidentée par des buttes et des bas-fonds formées par l'action de l'eau sur les strates d'argile molle du groupe crétacé et rempli de cailloux. Il y a dans ces endroits beaucoup de lacs imprégnés de matières salines dans lesquelles le sulfate de soude est l'élément qui prédomine. On rencontre dans cette partie du troisième plateau des amas de sable qui forment des plaines marécageuses couvertes de bois, surtout à l'ouest.

Les couches de sable recouvrent des strates crétacées, composées de fragments de roches métamorphiques parmi lesquels on trouve rarement du calcaire. A une cinquantaine de milles des Montagnes Rocheuses, on rencontre des formations de roches erratiques, de masses de granit reposant sur des strates de sable, un mélange de quartz et de feldspath rouge portant de légères traces de mica. Les vallées plates des rivières qui sillonnent cette région forment deux ou trois terrasses alluviennes superposées. Ces terrasses, à une centaine de milles des Montagnes Rocheuses, sont souvent formées par des amas de fragments quartzeux et calcaires.

L'existence de strates tertiaires n'a été constatée qu'en un seul endroit à l'ouest des collines du Cyprès, par Mr. Sullivan, qui a trouvé des *ostrea velaniana* associés aux *modista* et quelques autres fossiles. Mais les formations tertiaires se rencontrent en beaucoup d'endroits à l'est de ces collines. On les rencontre sur les bords de la rivière Souris, sous forme de lignite, au bras sud, et bord et au confluent de la rivière la Biche (Red Deer) au 109° 30' longitude et 51° latitude, et sur les bords de la rivière Qu'appelle, où M. Hind a retrouvé les fossiles qui caractérisent le groupe crétacé supérieur. Il y a aussi le long du Bras nord de la Saskatchewan, près des collines de l'Aigle, des bancs de grès qui paraissent appartenir au groupe tertiaire ou crétacé, ce qui prouverait que la distribution des terrains de cet âge est très irrégulière.

Presque toute la région de prairie située à l'est des Montagnes Rocheuses renferme des strates crétacées, qui se trouvent en si grande quantité dans toute la partie centrale de l'Amérique du Nord.

Les terrains dévoniens forment d'une manière presque exclusive les vallées des rivières la Biche, à la Paix et d'une partie de celle du Mackenzie. Ils comprennent toute la région entourée par les Montagnes Rocheuses à l'ouest, la mer Arctique au nord, la zone granitique à l'est et les terrains siluriens au sud.

A partir du lac des Sables, on rencontre le long des rivières des bancs de terre-glaise (loam), des masses roulées de grès quartzene fin et de sable, et en laissant la bande granitique à l'lie à la Crosse, on trouve une formation différente dans la vallée de la rivière à la Biche et son affluent, la rivière à l'Eau Claire. Les bords de cette dernière rivière se composent de profondes couches de sable, renfermant des masses de grès, reposant sur l'immense couche de calcaire qui longe la rivière jusqu'à son confluent avec la rivière la Biche. Les dépôts de sable et de grès alternent avec des couches de schiste bitumineux qui ont jusqu'à 150 pieds d'épaisseur. Ces dépôts bitumineux forment le trait distinctif de la formation dévonienne que nous considérons et se retrouvent dans une immense étendue, puisqu'on les a retrouvés en plusieurs endroits le long du Mackenzie jusqu'à la mer Arctique. Les sources et les puits de bitume liquide sont de commune occurrence dans toute cette région, et sur les bords de la rivière la Biche les couches de schistes sont tellement imprégnées de ce minéral qu'elles sont plastiques. Ces strates bitumineuses sont évidemment de l'âge des schistes de Marcellus.

Le calcaire qui abonde le long de la rivière des Esclaves est, comme celui qu'on trouve sur les bords de la rivière la Biche, très

bitumineux ; mais il est surtout remarquable à cause de son association à une des couches considérables de gypse grisâtre compacte et des salines très riches. Lorsque ces salines sont rapprochées des roches cristallines, elles renferment, comme celles du lac Winipeg, beaucoup de magnésie.

Le long du Mackenzie, on trouve aussi beaucoup de matières organiques décomposées et des gisements carbonifères qui semblent correspondre avec certaines formations des terres arctiques. On rencontre aussi dans la vallée de cette rivière et de quelques-uns de ses principaux affluents des couches de lignite recouvertes par des bancs de sable d'où projettent des cailloux et du gravier.

Les formations bitumineuses du Mackenzie sont presque partout associées à des composés d'alun, qui apparaissent dans les schistes friables des bords de cette rivière à son embouchure, dans le circuit qu'elle décrit en descendant des montagnes et sur les bords de la rivière Peel et du lac du Grand Ours.

Les terrains qui renferment du lignite apparaissent à cent cinquante milles, environ, des Montagnes Rocheuses, ont une largeur de cinquante milles avec longueur de 1,300 milles, ce qui donne une étendue de 65,000 milles en superficie.

Ces formations de lignite apparaissent sur la Saskatchewan nord, à 50 ou 60 milles plus bas que le fort Edmonton, sur les rivières McLeod, Athabaska, Pembina, à la Fumée, à la Paix et Mackenzie, et les recherches de Sir John Richardson et du Dr. Hector établissent que ces divers endroits ne sont que les parties saillantes de la formation, qui présente partout les mêmes caractères.

Aux environs du fort Edmonton, la vallée de la Saskatchewan est plate et la rivière coule sur un lit creusé à une profondeur de de 40 à 60 pieds. Lorsque les bords du lit sont coupés à pic, leur section expose des strates horizontales d'argile arénacée, qui se transforme parfois en grès, avec des concrétions sphériques, ou en schiste argilleux. En beaucoup d'endroits les strates sont remplies de nodules de minerai de fer mêlés à des fragments de matière végétale. C'est dans les strates d'argile que se trouve le lignite, dont la pureté varie souvent.

Ce lignite s'enflamme difficilement, mais sa combustion dure longtemps une fois qu'elle a commencé, et s'opère d'une manière si complète qu'elle ne laisse rien autre chose qu'une cendre couleur d'orange. Bien qu'il soit généralement compact, comme le charbon bitumineux fin, ce lignite renferme beaucoup d'eau et se fendille lorsqu'il reste longtemps exposé à l'action de l'air.

Sur les bords de la Saskatchewan, du côté du fort Edmonton, il y en a deux couches de dix-huit pouces d'épaisseur ; sur l'autre

côté de la rivière, un peu plus bas, le Dr. Hector en a vu des lits de quatre et six pieds d'épaisseur. Au milieu de la couche de six pieds se trouve une couche d'argile mêlée de magnésie et de stéatite ayant de cinq à huit pouces d'épaisseur. On trouve aussi dans le sous-sol des fragments de bois silicifiés semblables à ceux que renferment les couches supérieures de lignite de la rivière au Caribou (Red Deer). Le lignite des environs d'Edmonton est employé par le forgeron du fort, qui ne lui trouve pas d'autres défauts que celui de brûler un peu le fer, ce qui est causé par la combinaison du soufre que renferme le charbon, avec le fer.

A seize milles plus bas que l'embouchure de la rivière Brazeau, qui se jette dans la Saskatchewan, on retrouve aussi des composés arénacés contenant du lignite et l'on observe les mêmes formations jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses. Mais ces formations sont différentes de celles d'Edmonton et ressemblent plutôt à des dépôts de grève. Sa composition minérale varie, et il y a de considérables gisements de grès, au grain fin et gros, qui ne s'approchent jamais des conglomérats. Cette formation, telle qu'elle apparaît au fort des Montagnes Rocheuses, se divise, par sa composition minérale, en trois groupes, qui passent sans superposition de l'un à l'autre :

1o. Grès à gros grains composé de grains de quartz argileux, liés par des matières calcifères, en petite quantité.

2o. Lits de grès vert argileux qui, devenant friable à l'air, forme des talus en pente douce, d'où sortent des blocs de concrétion. Ces lits sont généralement horizontaux et recouverts de strates de grès dur.

3o. Couches irrégulières et alternées d'argile schisteuse et de grès argileux, renfermant du lignite, ressemblant beaucoup aux deux couches d'Edmonton.

Au fort des Montagnes Rocheuses, il y a des couches irrégulières de sable et d'argile avec de grands bancs de grès pur, dans lesquels se trouvent de grands bassins remplis d'argiles et de grès argileux renfermant beaucoup de lignite et de minerai de fer.

Du fort Assiniboine, sur l'Athabaska (lat 54° 50') au pied des montagnes, au rapide de l'Homme Mort, la vallée de la rivière est creusée dans des formations de grès argileux renfermant des couches d'argile et de lignite semblables à celles du fort des Montagnes Rocheuses.

Les mêmes formations se retrouvent aussi sur la rivière au Caribou (Red Deer) où l'on rencontre le lignite en beaucoup d'endroits jusqu'aux collines la Main (Hand Hills).

La vallée de la Crique aux Coquilles (Shell Creek) renferme aussi de fortes couches, épaisses de quatre à cinq pieds, de lignite com-

pact et pur, distribué dans l'argile graveleuse et sablonneuse qui forme partout la matrice des couches de lignite.

De semblables couches de lignite apparaissent le long de la rivière Bataille, où le charbon perce les strates d'argile rubanée et de bois silicifié. L'embouchure de la Crique du Boeuf, (Bull Creek) présente les mêmes formations de lignite, qu'on a observées à plusieurs endroits sur la rivière Pembina.

Le Mackenzie traverse obliquement le bassin renfermant les formations de lignite et à sa jonction avec la rivière du lac de l'Ours, il y a plusieurs lits de lignite superposés, d'une épaisseur de neuf à dix pieds, séparés par des couches de sable et de gravier, alternant avec un grès riabie et fin, et quelquefois avec d'épaisses couches d'argile noircie par des matières bitumineuses. Lorsqu'on l'extrait du sol, dit Sir John Richardson, le charbon est massif et laisse généralement apercevoir ses tissus ligneux. Différentes couches, et même différentes parties de la même couche, contiennent du charbon brun fibreux, du lignite terreux (earth coal), du charbon brun conchoïdal et du charbon brun trapézoïdal. Quelques couches offrent les caractères extérieurs d'un bitume compact et ressemblent, par leurs tissus, leur couleur et leur éclat, au charbon de bois; on pourrait très souvent l'appeler schiste bituminifère.

Les formations de lignite s'étendent jusques dans la mer Arctique, dans l'île Melville, au 75° latitude, où elles ont été retracées par le capitaine MacLure.

La division des terrains plutoniques et des terrains neptuniens indique assez la nature de l'exploitation dont le nord-ouest canadien est susceptible. Les terrains neptuniens de formation schisteuse et d'alluvion qui couvrent toutes les prairies du Nord-Ouest sont on ne peu plus propres à l'agriculture; tandis que les terrains plutoniques des montagnes qui séparent les prairies du lac Supérieur et des rives de la baie d'Hudson renferment des formations granitoïdes et porphyroïdes où se trouvent des minéraux et des métaux de toutes sortes. Enfin les terrains carbonifères qui avoisinent les Montagnes Rocheuses renferment des formations dévoniennes susceptibles d'exploitation agricole et minière.

Quant aux métaux, ils abondent dans les terrains plutoniques du Nord-Ouest. On trouve dans les formations porphyroïdes de l'argent, des sulphures de fer et même de l'or. Quelques-uns de ces métaux sont déjà l'objet d'une importante exploitation sur les bords du lac Supérieur et ils existent aussi en assez grande quantité plus à l'ouest.

(A continuer.)

DOCUMENTS INEDITS

SUR

L'HISTOIRE DU CANADA.

(Suite et fin.)

Quoique¹ par le journal de Mr De Frontenac et par les pièces qui justifient tout ce qui y est contenu, dont on a remis le duplicata à Monsieur le Marquis, il soit facile de découvrir les artifices des quels on s'est servi pour mettre à couvert la conduite extraordinaire de M. Duchesneau et de ses émissaires, et le dessein qu'il a eu de donner de mauvaises impressions de M. De Frontenac, néanmoins j'ai cru devoir supplier très humblement Mr. le Marquis de vouloir bien se donner la peine d'examiner particulièrement ce qui s'est passé sur les trois chefs dont il m'a témoigné qu'on se plaignait de M. De Frontenac.

Sur ce qui regarde le fils de Mr. Duchesneau, la détention du Sr. D'Amours, conseiller au conseil souverain, et l'ordre donné au Sr. d'Auteuil de Monceau, Procureur-Général du dit conseil, de venir rendre compte de ses actions; il y a trois ans que Mr. Duchesneau écrivit ici que Mr. de Frontenac avait levé la canne sur lui,

¹ Sic, sans titre, mais en marge au crayon, il y a : défense de M. De Frontenac par un de ses amis peut-être même de Mdme De Frontenac, l'une "Des Divines" comme on la surnommait.

cette accusation, vérifiée fausse par Mr. Colbert même, servira au moins à faire connaître que quand il se plaint qu'il a battu son fils, ce n'est pas la première fois qu'il est tombé dans des égarements de cette nature. Comme Mr de Frontenac ne s'était pas pu imaginer avoir besoin de se justifier des choses dans lesquelles il n'est pas capable de tomber, et dont il ne pouvait pas soupçonner qu'on le dût accuser, il était demeuré dans la sécurité de son innocence, sans croire être obligé de l'appuyer par des actes et des pièces justificatives.

Mais la témérité des premières accusations m'ayant obligé par le conseil de ses amis, de lui mander d'envoyer les preuves de ce qui se passerait en Canada, il doit espérer que celles qu'il ajoute à son journal touchant le fils du Sr. Duchesneau, ne laisseront aucun doute sur la fausseté avec laquelle il a osé avancer que son fils a été battu par Mr. de Frontenac, que ce jeune homme méritait un châtiment exemplaire et que le soulèvement en armes des domestiques du père et les bariacades de sa maison, sont encore moins excusables ; la plainte de Mr. Duchesneau, du prétendu mauvais traitement fait à son fils, n'a de fondement que la liberté qu'il se donne d'écrire qu'il a été battu, et quoiqu'il dût suffire à Mr. de Frontenac d'assurer que cette plainte est inventée, pour espérer qu'il en serait cru, il a jugé à propos d'envoyer les preuves du contraire outre les preuves qui étaient dans le cabinet et dans la chambre de Mr de Frontenac, *lesquels* rapportent ce qui s'est passé lorsque le Sieur Duchesneau fils y est venu, celles qui étaient chez le dit Sieur Duchesneau Père, au retour du fils, rendent témoignage qu'il ne s'est point plaint d'avoir été battu, il ne s'est avisé de le dire que depuis pour éluder la satisfaction pour laquelle Mr. de Frontenac l'avait renvoyé à son père même, sur les insolences dont il avait usé; jusqu'à lui dire, à lui-même, qu'il donnerait des coups de bâton à ses gardes.

Le désintéressement de Mr. de Frontenac, et la religion avec laquelle il s'est attaché à l'exécution des ordres du Roi, et l'avantage de la colonie, ne pouvant pas s'accorder aux intérêts du dit Sr. Duchesneau, ni des autres personnes qui voient leur autorité diminuée, ils ont, à défaut d'autres prétextes, essayé de persuader que Mr. de Frontenac était sujet à de grands emportements, et ils ne se sont portés à des extrémités avec lui, que pour l'obliger à en venir aussi à la violence avec eux, et que dans la pensée de justifier tout ce qu'ils ont avancé contre lui. Quand Mr. de Frontenac ne serait pas connu pour un homme assez modéré, ce qui s'est passé cette année en Canada, doit suffire pour persuader sa modération, si Monsieur le Marquis voulait jeter les yeux sur les pièces qui justi-

fient la lecture faite par le dit Sr. Duchesneau d'un libel injurieux contre Mr. de Frontenac en plein conseil, ¹ et sur la déclaration du Sr. de la Vallière, contenant ce qui s'est passé entre Mr. Duchesneau et Mr. de Frontenac le 15 Octobre dernier, il verrait un échantillon des égarements du premier et de la patience de l'autre. Il n'y a que Mr. de Frontenac qui se fût contenté de tenir en arrêt pendant quelques jours le Sr. D'amours conseiller en conseil souverain, après les insolences avec lesquelles il avait répondu à une simple réprimande qu'il lui avait faite, à cause d'une contravention aux ordres du Roi, pour avoir envoyé une barque en traite sans permission, Mr. de Frontenac aurait appréhendé qu'on n'eût trouvé à redire à sa modération, s'il ne s'était cru endroit de mépriser le procès du dit Sr. D'amours en ce qui le regardait personnellement et de ne le pas traiter à la rigueur par une première faute, à cause de son caractère de conseiller.

Le Sr. de Monceaux, Procureur général, ainsi que le dit Sr. D'amours, et la plupart des autres officiers du conseil, n'a fait que suivre les mouvements et l'exemple de Mr. Duchesneau, et il paraît que Mr. de Frontenac aurait été beaucoup répréhensible s'il n'avait pas envoyé le dit Sr. de Monceaux à la cour pour répondre sur vingt-un procès verbaux faits contre Mr. de Frontenac. la conséquence n'en serait pas moins dangereuse quand ils ne seraient pas pleins de faussetés et de choses de néant comme ils paraissent. Mr. de Frontenac ne s'est pas imaginer de moyen plus doux pour arrêter le cours d'une entreprise si scandaleuse.

Monsieur le Marquis jugera s'il lui plaît de la peine qu'elle mérite et de ce qu'on peut attendre d'un homme de l'âge du dit Sr. de Monceaux qui a été établi Procureur général avant vingt deux ans.

MÉMOIRE ET PREUVES DE LA CAUSE DU DÉSORDRE DES COUREURS
DE BOIS, AVEC LE MOYEN DE LES DÉTRUIRE.

L'on ne répètera pas ce qui a été dit les années passées, pour n'en pas fatiguer Monsieur le Marquis de Seignelay.

M. de Frontenac n'oublie et n'épargne rien contre les coureurs de bois, et il n'y en aurait plus, s'ils n'étaient pas protégés par M. Duchesneau, Intendant, par Comporté, prévost des marechaux, et par Aubert de la Chesnaye, l'un des intéressés de la ferme du Roi.

¹ En marge, au crayon : je ne trouve pas.

M. l'Intendant, le Prévôt et la Chesnay, font un commerce public, et tiennent des magasins ouverts de toutes sortes de marchandises, la traite pour les sauvages dans leurs maisons à Québec, ils en ont aussi un dans la maison du seigneur de Hautménil au Montréal ; Riverin, que M. l'intendant dit être un de ses secrétaires, et les nommés Boucher, Dubuisson, Thibaut et Fauvel, sont leurs commis qui font leur débit, et reçoivent les pelleteries des coureurs de bois, le Prévôt et la Chesnaye équipent et envoient eux-mêmes des canots et des hommes en traite de tous côtés.

M. de Frontenac est obligé de mettre des gens à ses frais pour découvrir l'arrivée des coureurs de bois et comme ses ordres au prévôt des maréchaux pour aller les prendre ne serviraient de rien, il emploie ses gardes et donne ses ordres aux gouverneurs particuliers pour aller avec les soldats de leurs places les arrêter secrètement.

Mais ses dépenses et ses soins sont inutiles parceque M. l'Intendant, seul maître des poursuites, et intéressé pour le débit de ses marchandises, à maintenir les coureurs de bois, emploie toute l'autorité de son caractère à les absoudre, et à éluder les plaintes et les recherches contre ceux qui les reçoivent avec leurs pelleteries, et qui les équipent comme lui, pour retourner en trait.

M. l'Intendant a été contraint de condamner les nommés Lemieux frères et Hertel, que M. de Frontenac fit arrêter, et qui furent pleinement convaincus par les dépositions des gardes et par les interrogatoires que M. de Frontenac leur fit lui-même prêter lors de leur capture au Montréal, mais il n'y a eu que de simples condamnations d'amendes, éludées et rendues inutiles par M. l'Intendant même, qui les fit sortir de prison, sans payer aucune chose contre les déclarations du Roi ! La maison seigneuriale de la Chesnaye, à six lieues de Montréal, sur la rivière, est une retraite continuelle et publique de coureurs de bois ; depuis trois ans, les ordres de M. de Frontenac au prévôt pour y aller et les prendre avec leurs pelleteries, n'ont point eu d'effet et M. l'Intendant n'a pas voulu informer, ni faire aucune procédure, parceque Aubert, maître de la maison, le prévôt et d'autre, leurs associés, y seraient impliqués.

M. de Frontenac, étant au Montréal, fut averti qu'il y avait plusieurs coureurs de bois avec leurs pelleteries dans cette maison de la Chesnaye, et qu'ils y amassaient leurs marchandises pour retourner en traite, il donna un ordre par écrit, à l'officier de ses gardes, pour y faire aller le Prévôt et l'accompagner avec des soldats, mais le Prévôt éluda pendant plusieurs jours, et son procès verbal qu'il ne put refuser, prouve sa connivence et sa prévarication.

Le fermier de la Chesnaye, nommé Perrotin, y est très chargé et

convaincu par les pelleteries trouvées en plusieurs endroits de la maison, et par les déclarations de deux personnes avec sa propre confession ; néanmoins le Prévôt ne l'arrêta point, il laissa les pelleteries sans les saisir, il ne fit pas même une description exacte de leur qualité, parce qu'elle était trop grande, et qu'il voulait la dissimuler. Le même procès-verbal contient une indication de la route de ces coureurs de bois, avec offres de découvrir toutes choses en justice, et le prévôt ne voulut point les suivre, ni informer.

Enfin M. de Frontenac ayant fait commencer deux jours après une information par le juge de Montréal, ce juge qui trouva la déposition du premier témoin très-considérable, n'osa continuer, parce que M. l'Intendant veut connaître seul de ce qui regarde les coureurs de bois. Les nommés Lemoyne et Lebert associés, devenus fameux négociants de traites depuis qu'ils sont liés d'intérêt avec M. l'Intendant, le Prévôt et la Chesnaye, tiennent un très grand magasin à Montréal, où ils reçoivent les coureurs de bois avec leurs pelleteries publiquement, ils les fournissent de toutes choses pour retourner en traite, et ils ont d'autres magasins dans plusieurs habitations les plus proches des outaouas, spécialement au bout de l'île de Montréal, à l'île de St. Paul, et à la rivière du loup, le frère et les enfants de ce Lemoyne y sont avec plusieurs domestiques, ils y attirent les sauvages, et traitent aussi avec des coureurs de bois.

Ces deux particuliers Lemoyne et Lebert, avaient pour plus de 35,000 francs de castor, sans les autres pelleteries, l'année dernière : et bien loin d'informer contre eux, ce Lebert était à Québec auparavant le départ des derniers vaisseaux, M. l'Intendant et la Chesnaye voulaient que le commis du bureau prit ses pelleteries à plus haut prix que celui fixé par la déclaration du Roi, et parceque le commis refusa, M. l'Intendant s'emporta et s'oublia jusqu'à dire publiquement qu'il fallait rétablir la liberté et jeter les commis et le bureau dans la rivière, le peuple s'émeut, et il s'en fallut peu qu'il n'arrivât sédition.

La barque la *Ste. Anne* que la Chesnaye avait envoyée en traite pour son compte particulier sous prétexte de la pêche, et qui était commandée par son neveu Maheu, en l'année 1679, fut menée en traite dans les lieux défendus, et les pelleteries portées aux anglais, la chose a été avisée au retour de la barque, et justifiée par plusieurs actes en bonne forme, mais M. l'Intendant n'a pas voulu en recevoir de plainte, ni faire la moindre procédure, quoique le transport des pelleteries hors le Royaume, méritât une exemplaire punition.

Les nommés Lalande, beaufrère, et Jolliet, (1) neveu de la Chesnaye, étant allé avec un vaisseau du côté de Tadoussac, sous prétexte d'une concession pour la pêche de l'île d'Anticosti, furent accusés et convaincus après leur retour au mois de mars de l'année dernière 1680, d'avoir attiré les sauvages et non seulement porté les pelleteries aux anglais, mais d'être entrés en traite avec le gouverneur de la baie du nord d'Hudson, et d'en avoir reçu des présents. Il fallait prononcer l'amende de 2,000 frs. avec la confiscation du vaisseau et de tout ce qui était dedans, à cause de la traite, et ajouter quelque peine exemplaire pour le surplus. Cependant Monsieur Duchesneau rendit son ordonnance dans sa maison, signée de lui et de l'un de ses secrétaires, le 28 du même mois de mars, portant permission à ces accusés, de retourner et faire partir leur vaisseau pour la pêche sous de simples défenses de traiter ni attirer les sauvages, à peine de 2,000 frs. d'amende et de confiscation du vaisseau et marchandises.

Boisseau, agent général des fermiers, lui donna une requête avec augmentation de prémière, le même jour, croyant faire changer le jugement, mais M. l'Intendant rendit dès le lendemain matin une seconde ordonnance conforme à celle-là, pour sauver les mêmes accusés qu'il n'eût pu faire absoudre au Conseil. Boisseau se plaignit hautement, et publia qu'il enverrait exprès en France pour avertir ses maîtres de l'injustice ouverte de ces deux ordonnances; M. l'Intendant, pour l'apaiser, donna une 3e ordonnance le 4 avril en suivant, qui porte condamnation de 500 frs. d'amende, contre ces Lalande et Jolliet, et confiscation de leur vaisseau, avec défenses de récidiver.

Et comme c'était le temps de retourner en traite, et que Boisseau se saisit du vaisseau confisqué; la Chesnaye associé de ces Lalande et Jolliet, ses beaufrère et neveu, prit tous les ouvriers qui travaillaient aux vaisseaux de la ferme; et les mit à radouer promptement sa barque la *Ste. Anne*, sur laquelle Jolliet et Lalande partirent les premiers jours du mois de mai, auparavant qu'il y eut aucun de la ferme en état.

Ils retournèrent à Québec au mois de Septembre dernier avec leur barque chargée de pelleteries et autres marchandises. Boisseau se plaignant qu'ils avaient attiré les sauvages, et traité avec eux dans les limites de Tadoussac, qu'ils y avaient mis de leurs gens à terre pour hiverner et continuer la traite que la Chesnaye était associé, qu'ils ruineraient sa ferme, et que la traite de Tadoussac avait moins produit de dix mille livres au bureau que l'année précédente. Tous ces faits furent bien prouvés et l'on ne pouvait pas

(1) En marge : Est-ce Zacharie ou Louis ?

douter de l'importance de cette traite, puisque la Chesnaye avait fourni et fait partir sa barque préférablement à celles de la ferme où il est intéressé.

Mais M. Duchesneau a encore jugé l'affaire seul et dans sa maison ; par une ordonnance signée de lui et de son secrétaire, le 27 septembre dernier, il a permis à Lalande, Joliet et ses associés, de décharger les marchandises, pelleteries et autres choses venues dans cette barque, il leur a fait très expresses défenses de traiter ou faire traiter dans l'étendue des limites de Tadoussac, directement ni indirectement, il a renvoyé la Chesnaye de l'accusation faite contre lui : et parceque Bequet, ancien notaire Royal, qui a été greffier du conseil souverain, jusqu'à la création du greffe en titre d'office, il n'y a que deux ans, et qui est actuellement baillif des deux plus grands bailliages du Canada, le comté de St. Laurent et de Beaupré, (sic) et greffier de l'officialité, directeur et procureur général de l'Hôtel-Dieu, avait donné quelques certificats, comme les amendes quoique rares contre les coureurs de bois, ne se payent point ; et qu'il avait témoigné et déposé du fait de société entre la Chesnaye, Lalande et Jolliet, il a été condamné par la même ordonnance du 27 septembre, sur les simples dénégations de la Chesnaye et Lalande, sans autre formalité en 30 frs. d'amende, et d'aller demander pardon à la Chesnaye en présence de deux personnes à quoi faire et au paiement de l'amende il serait contraint comme pour les propres affaires du Roi.

Ce jugement qui viole toutes les lois et règles, assure l'impunité des coureurs de bois, parce qu'il ne se trouve plus de témoin qui ose parler. M. l'Intendant a encore fait passer dans les vaisseaux arrivés à Québec au mois d'octobre dernier, 50 barriques d'eau-de-vie, et une très grande quantité d'autres marchandises de traite en son nom, et sous son cachet, il a eu les derniers emportements, et usé des dernières violences pour en ôter la connaissance au bureau. Il a rendu des ordonnances foudroyantes contre les capitaines des vaisseaux, contre l'agent général, et contre les gardes pour faire décharger et mener ses marchandises dans sa maison, sans visite, ce qui fut exécuté. Il voulut ensuite forcer un commis, et deux gardes de lui donner un faux inventaire ou procès-verbal de visite ; et sur leur refus il les fit enfermer, et rendit une ordonnance sur le champ en vertu de laquelle il envoya le commis en prison, où il fut écroué et demeura jusqu'au lendemain dix heures qu'il le fit sortir.

Toutes ces violences et l'abus presque incroyable de l'autorité de son emploi, ne l'ont pas dispensé d'avouer son commerce de toutes

sortes de marchandises, de traite, en les réclamant, et les faisant mener dans sa maison.

Les gardes qu'il y avait mandés pour avoir un inventaire de visite contre la vérité y virent six gros ballots d'étoffes de toutes couleurs à l'usage des sauvages, plus cinquante barriques d'eau-de-vie ; une cassette remplie de petits clous ; quatre ballots de fil à coudre de toutes couleurs, chaque ballot pesant au moins deux cents livres ; sept barils de riz, pesant 200 livres chacun, que Riverin disait être des fruits cuits de Tourraine, quatre caisses de marchandises d'épicerie, un baril de rassade, que Riverin dit être pour Lebert avec deux barils de riz ; mais cette déclaration ne sert qu'à prouver la société de M. l'Intendant avec le Sieur Lebert, une tonne de souliers ; les plus petites tiennent jusqu'à 350 paires ; une balle de cinq cents pièces d'étoffes à l'Iroquoise, et quatre barils de plomb. Il y avait des barils de poudre et plusieurs caisses, coffres et ballots que M. l'Intendant ne voulut pas faire visiter, et comme il ne put obtenir un procès-verbal de visite contraire à la vérité, il fit faire une fausse déclaration, par son secrétaire Riverin, devant le Lieutenant général de Québec, qui confirme le caractère de son esprit.

Il est aisé et naturel de juger que les profits de son commerce et du débit de ses marchandises aux coureurs de bois, leur attirent sa protection, et font ses liaisons avec Lachenaye, le Prévôt, Lebert, Lemoyne et tous les autres qui y sont intéressés comme lui. Le prévôt des maréchaux, les Sieurs Varennes, Gouverneur des Trois-Rivières, Boucher, son beau-père, Bertier, Gautier, Sorel et La Chesnaye, avaient actuellement, lors du départ des derniers vaisseaux, chacun cinq canots et dix hommes en traite dans les bois.

La Chesnaye fit embaucher et partir les siens publiquement à Québec, pendant que M. de Frontenac était à Montréal. Le nommé Tibierge, meunier de La Chesnaye, intelligent parmi les sauvages et dans les bois, parcequ'il y a été mené en découverte, était le conducteur des cinq canots de La Chesnaye, les nommés Trapé, compagnon boulanger engagé de La Chenaye, Jean Gai, apprenti serrurier, Pierre Moret, un portugais habitant de la terre du beau-père de la Chenaye et cinq autres coureurs partirent avec Tibierge, leur chef ; M. Duchesneau n'a pas voulu en informer, ni faire aucun acte de justice.

Les preuves en bonne forme de tous ces faits, et de plusieurs autres encore plus odieux sont entre les mains de M. Dollié ami très particulier de MM. Duchesneau et de la Chenaye. Celui qui les

a apportées, et à la connaissance duquel on n'en pourrait pas soustraire, est à Paris.

Voici des duplicata de quelques pièces dont l'extrait prouve les principaux articles de ce mémoire. Il y avait lors du départ des derniers vaisseaux huit coureurs de bois arrêtés à Montréal et aux environs, par le gouverneur particulier et les soldats de la garnison, sur l'ordre exprès de M. de Frontenac qui fut averti à Québec de leur descente, le 19 octobre dernier.

M. de Frontenac pourra détruire une seconde fois tous les coureurs de bois en lui donnant l'autorité et un Prévôt des Maréchaux pour exécuter ses ordres, lequel ne soit point marchand, ni fils de marchand, négociant, ni autrement intéressé dans le négoce, qui oblige de protéger les coureurs de bois, et la chose s'exécutera en moins de deux ans, s'il y a un intendant, aussi sans intérêt dans le commerce pour les condamner et les punir suivant les ordonnances du Roi.

L'on apprend que le fils de Lemoine, ci-dessus marqué, demande la charge de prévôt, ce serait un nouveau protecteur des coureurs de bois.

LETTRE DE MR. DE FRONTENAC DU 13 NOVEMBRE 1681.

Monsieur,

La déclaration faite au conseil souverain par Mr. Duchesneau le 21 de l'autre mois, qu'il n'avait point eu de réponse sur les lettres de dispense d'âge, qu'il était chargé de savoir si Sa Majesté voudrait accorder au Sieur de Monceaux, pour la charge de Procureur-Général, m'oblige à le faire passer en France pour voir s'il les obtiendra; et ce qui m'y a déterminé, est l'engagement, où, par ses réquisitoires, il a mis le conseil à me continuer ses algarades, dans toutes ses séances depuis les vacations. Afin, Monsieur, que vous puissiez connaître s'il est digne d'occuper cette place, et si les sujets de plaintes qu'il fait de moi sont légitimes. Dans l'espérance que j'avais qu'il changerait, je m'étais contenté de vous faire savoir ceux qu'il m'avait donnés par sa mauvaise conduite, et par la quantité de faux procès verbaux qu'il avait fabriqués à Montréal avec le Sr. de la Martinière, et je pensais qu'après avoir osé les faire décréter dans la compagnie, et en ordonner l'envoi à Sa Majesté, d'une manière à m'en vouloir ôter la connaissance, ils borneraient là toutes leurs entreprises, et qu'en m'absentant du

Conseil comme j'ai fait, on me laisserait au moins attendre en repos ce qu'il vous plaira d'en décider. Mais voyant, Monsieur, qu'ils recommencent toujours et que non contents de m'avoir fait dans toutes leurs séances fréquentes députations, de nouvelles injures par des demandes et des éclaircissements plus captieux les uns que les autres, le Procureur-Général nécessaire d'y joindre la supposition, en me faisant parler autrement que je n'ai fait, et se plaignant de mes mauvais traitements lorsqu'il m'avait été député, quoique le conseiller qui portait la parole l'en eut désavoué en faisant son rapport, j'ai cru, Monsieur, que l'unique moyen d'éclaircir toutes ces impostures, était qu'il se prétend devant vous, afin que s'il peut prouver ce qu'il avance, je reçoive les réprimandes et les corrections que je mérite. Mais que s'il est en faute et que si sa malice et ses artifices aussi bien que ceux des autres vous sont connus, vous les repreniez avec la sévérité due à des personnes qui se sont oubliées de leur devoir, et qui, au mépris de l'autorité qu'il plaît au Roi de donner ici à un Procureur-Général, le voudraient soumettre à la juridiction du Conseil.

Vous avez, Monsieur, trop de pénétration pour ne pas prévoir les inconvéniens qui suivraient d'un pareil abus auquel je vous conjure d'apporter les remèdes nécessaires, et ayant égard aux insultes continuelles auxquelles je suis exposé, de me croire en toute sorte de respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé)

FRONTENAC.

A Québec, le 13 Novembre, 1681.

Je n'avais point voulu, Monsieur, vous marquer dans la première lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire, qu'il y a onze mois que le Procureur-Général s'est avisé d'intenter un procès criminel contre le Procureur du Roi de la Prévôté de cette ville, parce qu'il n'est pas agréable à Mr. Duchesnau, lequel l'a fait par le moyen de ceux de sa cabale, interdire de sa charge, sur la simple dénonciation d'un homme de Bayonne qui négocie ici

et qu'on a fait évader et passer en France depuis deux mois, contre la défense que je lui en avais faite, parce qu'il eut ou qu'il ne pouvait prouver les choses qu'il avait avancées contre lui. Cependant le Procureur-Général n'ayant pas eu les preuves qu'il en espérait, a demandé qu'il fut informé de sa vie et de ses mœurs depuis 17 ans qu'il est en ce pays, quoiqu'il y en ait six qu'il a été reçu en la dite charge de Procureur du Roi, sous aucune plainte, ni opposition, et il a fait entendre soixante et dix témoins, sans avoir trouvé, à ce qu'on dit, aucune matière d'asseoir une condamnation contre lui, ce qui est cause qu'après toutes les chicanes possibles qui ont été faites, pour allonger l'instruction de cette affaire, et nous restant un grand nombre de requêtes présentées par le Procureur du Roi pour la faire juger, leur dernière refuite a été de me faire demander par le Rapporteur qui est le Sr. de Villeray, congé de passer en France d'où il n'y a qu'une an qu'il est revenu, ce qui m'a obligé à ne lui point accorder, afin que cet officier put avoir plutôt justice, laquelle il était, monsieur, résolu de vous aller demander, sur l'expression qu'il prétend qu'on lui a faites, si son procès avait été jugé avant le départ des vaisseaux et qu'il eut pu en avoir toutes les pièces pour vous les porter-

(Signé),

FRONTENAC.

J'apprends que l'on envoie en France des expéditions signées des informations qui ont été faites contre ce procureur du Roi, mais qu'on n'y envoie point ses interrogatoires ni ses confrontations qui peuvent le justifier de ce qu'on lui impute. Si c'est, monsieur, pour vous les faire voir, vous connaîtrez par là la bonne foi et l'artifice de ceux à qui il a affaire.

(Signé),

FRONTENAC.

 2 AOUT 1680.

Procès verbal de M. Duchesneau, par lequel il paroist que plusieurs habitans de Québec et autres endroits, s'estant venus plaindre à luy, qu'à l'occasion de la foire des outaouacs qui se fait par chacun an, quelques habitans du dit lieu, et particulièrement les domestiques de Monsieur de Frontenac, et les gens de la garnison de Québec, avaient des boutiques dans l'enclos destiné pour les sauvages, pleines de marchandises, et y traitoient. Il en auroit

porté ses plaintes au Gouverneur, lequel luy auroit dit qu'il faisoit beaucoup de bruit pour peu de chose; que sa volonté estoit que ses gardes, les sergents et soldats de la garnison, traitassent dans l'enceinte des dits sauvages, la plupart estant fils d'habitans, et que pour ses domestiques cela estait faux, à quoy luy repliquant qu'il se donnast la peine de s'y transporter, qu'il verroit ses livrées et que cela estait deffendu, il s'emporta et le menaça disant qu'il vouloit estre obey, qu'il luy feroit bien avoir du respect pour sa personne. et qu'il n'avoit eu pour luy par le passé que peu de considération et qu'à l'avenir il n'en auroit point du tout.

MÉMOIRE DE L'EVESQUE DE QUEBEC

De ce qui s'est passé au sujet de la querelle arrivée entre le Chancelier Duchesneau, le nommé Vautier, domestique du Sr. Duchesneau, Intendant et le Sr. Boisseau et un garde de M. de Frontenac.

Le dit Evesque ayant appris le 27e mars 1681 que Mr de Frontenac avait ordonné au Major de la ville avec les soldats de la garnison, et au Prévost des Mareschaux avec ses Archers de se rendre au fort le lendemain à dix heures du matin, pour obliger le dit Intendant d'exécuter les ordres qu'il luy avait envoyés par le dit Major et Prévost, il seroit allé le mesme jour trouver le dit Sieur de Frontenac accompagné de son grand vicaire, et d'un autre ecclésiastique, pour luy offrir ses soins dans des extrémités si fâcheuses.

Il luy dit que l'Intendant en estoit la cause, ne voulant pas obéir à ses ordres, à quoy il l'obligeoit de gré ou de force. Il luy promit de succeoir cette exécution jusques au lendemain neuf heures du matin.

Le dit Evesque alla trouver l'Intendant, qui luy marqua beaucoup de déplaisir de ne pouvoir satisfaire au dit Sr de Frontenac sur les ordres qu'il avait reçues de sa part, qui estoient de luy envoyer son fils le Calier, et de remettre entre les mains du dit Prévost le d. Vautier.

Il luy fit le récit de l'affaire, qui est que le 20e du d. mois après midy, les Sieurs Barrois et le Chasseur, Secrétaires dit Sieur de Frontenac, l'estoient venu trouver de sa part pour luy dire que le Sieur Boisseau s'éstoit venu plaindre à luy que son fils le Chancelier et le dit Vautier l'avaient insulté, et le garde qu'il luy avoit donné, et qu'il advisast à ce qu'il aurait à faire. A quoy le dit Intendant auroit respondu qu'il allait sçavoir de son fils et du dit

Vautier tout ce qui s'estoit passé en ce rencontre, et qu'il ordonneroit ensuite au dit Chancelier d'en aller rendre compte au dit Sieur de Frontenac.

Que le dit Chancelier et Vautier luy avaient dit en présence de plusieurs personnes, qu'estant sur la palissade qui regarde le chemin de la basse à la haute ville, le dit Chancelier chantant pour se divertir un air sans paroles, le dit Vautier le suivani, les dits Boisseau et garde lui dirent l'un après l'autre beaucoup d'injures infames, le dit Boisseau le menaçant de luy donner des coups de baston et à son père en l'injuriant, ce qu'il fit paroistre méprisez, leur disant seulement qu'ils passassent leur chemin et qu'il ne vouloit pas s'arrester à des gens de leur sorte, et que s'ils ne se toisoient, il leur feroit faire le mesme traitement dont ils le menaçoient.

Que le Vautier entendant ces injures et menaces faites à son maître dit plusieurs paroles de mespris au dit Boisseau, luy reprochant la bassesse de sa naissance, et d'avoir esté employé à des services bas et ravalez.

Le dit Intendant pour témoigner au dit Sieur de Frontenac qu'il voulait la paix, avoit ordonné à son fils et au dit Vautier de l'aller trouver pour luy rendre compte de l'action, et luy tesmoigner le sujet qu'il avoit de se plaindre de l'insolence du dit Boisseau et du garde. Ce que le dit Chancelier auriot fait en mesme temps, estant accompagné de son précepteur, du secrétaire du dit Intendant et du dit Vautier.

Que le dit Chancelier estant chez le dit Sieur de Frontenac, il l'auroit fait entrer dans son cabinet avec ceux qui l'accompagnoient dans lequel se trouverent les dit Barrois et Chasseur, et sans l'entendre se serait jeté sur luy, l'auroit pris par le bras, et le secouant l'auroit frappé et maltraité en luy disant beaucoup d'injures, et luy auroit deschiré la manche de son justaucorps. Que ses deux secrétaires se mirent entre eux et prièrent le dit Sieur de Frontenac de se modérer. Ce qui auroit été inutile, si on n'avoit pas ouvert la porte du cabinet d'où il sortit avec ceux qui l'avoient accompagné, et le dit Sieur de Frontenac le suivit et continua de le maltraiter.

Que Boisseau aurait outragé Vautier dans la salle où étoient les gardes, et l'auroit frappé de sa canne, si le secrétaire de l'Intendant ne luy avait retenu le bras.

Que le dit Vautier auroit aussy esté maltraitté dans le mesme par le nommée Rémy, domestique du dit Sieur de Frontenac, et par les autres gardes qui luy dirent beaucoup de paroles injurieuses, et dont un chercha une hallebarde pour l'en percer. Ce

qui obligea le dit secrétaire de retourner dans la chambre du dit Sieur de Frontenac et de luy demander justice de tous ces mauvais traitemens, sans qu'il voulut luy en faire aucune.

Le 27^e du dit mois le dit Intendant aurait appris que le dit Sieur de Frontenac se préparoit à luy faire quelque violence qu'il avait mandé à ce dessein trois fils du Sieur de Bécancourt, et le Sieur de Repentigny fils leur cousin qui estoit à Portneuf à douze lieues de Québec maison du dit de Bécancourt, qu'ils estoient arrivés le jour précédent, et qu'en effet le dit jour 27^e le major de Québec le seroit venu trouver tenant un papier à la main, et luy auroit dit de la part du dit Sieur de Frontenac que son fils le Chancelier luy ayant manqué de respect dans son cabinet, et ayant menacé de donner des coups de baston à ses gardes, et que luy Intendant n'ayant voulu escouter ses secrétaires, il désiroit qu'il luy envoyast le dit Chancelier du Chesnau, et que s'il en faisait difficulté, il luy fit donner par le garde qu'il avait amené l'ordre qu'il avait apporté. A quoy il auroit répondu que son fils ayant esté maltraité et frappé par le dit Sieur de Frontenac dans son cabinet, il ne pouvoit pas l'exposer au même traitement. Ensuite le dit major luy fit donner...

Une demy heure après le Prévost des Mareschaux serait entré dans sa chambre tenant aussy un papier en sa main, et luy demanda qu'il luy fit mettre entre les mains le dit Vautier pour le luy mener. Il luy fit response que l'ayant envoyé au dit Sieur de Frontenac avec son fils le Chancelier il avait esté si maltraité dans la salle où estoient les gardes tant par le dit Boisseau que ses gardes et domestiques, sans qu'il voulut en faire aucune justice à son secretaire, il ne croyoit pas luy pouvoir envoyer de nouveau avec sûreté.

Le dit Intendant mit entre les mains du dit Evesque un papier contenant tout ce que dessus, et le pria de le montrer au dit Sieur de Frontenac.

Le dit Evesque serait retourné le 28^e sur les 9 à 10 heures du matin, chez le dit gouverneur accompagné comme auparavant, il l'auroit trouvé avec plusieurs personnes qu'il auroit fait retiré à la réserve du major et de ses deux secrétaires, et après luy avoir dit le récit que luy avoit fait le dit Intendant de l'affaire et luy avoir fait lecture de l'escrit, il demanda d'en faire tirer copie, ce qu'il fit à l'heure mesme par un de ses secrétaires après quoy il le remit au dit Evesque, et luy dit que l'affaire estoit tout autrement que l'escrit ne portoit, et ayant envoyé quérir le procès verbal que luy avait rendu le garde qui accompagnoit Boisseau, et les ordres qu'il avait donné au Major et au Prévost avec leurs certificats de res-

ponse du dit Intendant aux dits ordres et une déposition du lieutenant-général de Québec de ce que le dit Vautier a dit au dit Frémy, domestique du dit Sieur de Frontenac, il luy fit lecture de tout.

Le dit Evesque dit au dit Sr. de Frontenac que comme ils plaignoient de part et d'autre et le dit garde estant parti aussy bien que les autres, il sembloit qu'à moins qu'il n'y eust d'autres tesmoignages qui confirmassent ce qui estoit contenue au procès verbal, l'on ne devoit pas y ajouter foy, à quoy le dit Sieur de Frontenac luy respondit que lorsque des mareschaux de France ou des gouverneurs avoient mis de leurs gardes auprès de quelqu'uns, leur procès-verbal estait cru. Et sur ce que le dit Evesque luy représenta les inconveniens qui s'en suivoient, si ce grade estoit cru dans sa propre cause, il luy dit qu'il ne s'estonnoit pas de ce qu'il n'avoit pas sur cette motion autant de connaissance que sur la théologie et les cas de conscience, sur lesquels il le consulteroit volontiers, mais il savoit bien la créance qu'il devoit avoir au procès-verbal du dit garde.

Le mesme jour après midy le dit Evesque seroit retourné chez le dit Intendant auquel il auroit fait rapport de l'entretien qu'il avoit eu avec le dit Sieur de Frontenac, et luy auroit proposé de luy envoyer le dit Chevalier son fils, pourvu qu'il luy parlât en sa présence, et, de quelques-uns de ses amis qui l'accompagneroient. Il fit response qu'il y consentoit, et qu'il n'y avoit rien qu'il ne fist, pourvu qu'il pust envoyer son fils en sureté, afin d'empescher que le dit Sieur de Frontenac n'exécutast le dessein qu'il avoit de l'en voyer prendre de force dans sa maison.

A l'esgard du dit Vautier qu'ayant esté extremement maltraité chez luy sans qu'il eust voulu en faire aucune justice, il ne pouvoit pas l'exposer de nouveau à moins que le dit Sr. de Frontenac ne donnast sa parole, qu'il ne seroit point maltraitté de coups ni de prison, ou bien qu'il s'offroit de luy en faire luy-mesme toute la justice qu'il pouvoit désirer.

Le dit Evesque seroit ensuite retourné chez le dit Sieur de Frontenac, et luy auroit fait connoistre les dispositions du dit Intendant de luy envoyer son fils, s'il vouloit bien luy parler en sa personne et de quelques-uns de ses amis, qu'il luy tesmoigneroit en présence de ceux qu'il désireroit à l'exception du dit Boissau auteur de cette querelle qu'il ne croyoit pas luy avoir rien dit qui manquast au respect qui luy est due, que s'il l'avoit fait, il seroit prest de luy en faire toute sorte de satisfaction n'ayant point eu d'autres sentimens que de conserver pour luy tout le respect possible. Que le dit Chevalier Duchesneau ayant dit ce que dessus il attendoit tout

ce que le dit Sieur de Frontenac luy voudroit dire, à quoy il ne répliqueroit rien.

Et pour ce qui regardoit le dit Vautier, que le dit Intendant estoit disposé ne faire luy-mesme la justice telle que le dit Sieur de Frontenac en seroit satisfait, ou de luy envoyer, pour obéir à tout ce qu'il luy ordonneroit, pourvue qu'il promist qu'il ne seroit point maltraité de coups ny de prison.

Le dit Sieur de Frontenac auroit répondu au dit Evesque qu'il acceptoit la proposition qu'il luy faisoit pour le dit Chevalier Duchesneau, et que l'on luy en donnoit plus qu'il ne luy en auroit demandé, mais qu'à l'esgard du dit Vautier, il vouloit l'avoir à sa discrétion, et sans aucune condition.

Et sur ce que le dit Evesque luy dit que dans les sentimens où il voyoit le dit Intendant, il ne pouvoit pas croire qu'il fist autre chose, le dit Sieur de Frontenac luy fit response que ce qui ne s'accordoit pas une première fois, se faisoit quelquefois une seconde, et que s'il vouloit bien continuer ses soins, il seroit possible réussir au regard du domestique comme il avait fait à celui du dit Chevalier.

Le dit Evesque estant retourné chez le dit Intendant il luy témoigna qu'il ne pouvoit pas se résoudre d'envoyer de rechef le dit Vauthier son domestique au dit Sieur de Frontenac qu'aux conditions qu'il avoit déjà proposées. Ce qu'ayant rapporté au dit Sieur de Frontenac, il le pria de luy marquer l'heure qu'il luy amèneroit le dit Chevalier du Chesneau, il luy fit response qu'il vouloit le venir remercier chez luy des peines qu'il avoit voulu prendre, et qu'il luy diroit l'heure.

Le dit Sieur de Frontenac rendit visite le mesme jour au dit Evesque. Il luy dit qu'il avoit appris que le dit Intendant avoit fait mettre son vallet prisonnier, et qu'il verroit ce qu'il avoit à faire. Il le pria de nouveau de luy marquer le temps qu'il désiroit qu'il luy menast le dit Chevalier. Sur quoy il luy fit quelques difficultés parceque le dit Intendant ne vouloit pas luy envoyer son domestique pour en disposer à sa discrétion. Il luy fit connoistre que ces deux choses n'avoient pas de dépendance l'une de l'autre, qu'il pouvoit toujours recevoir la satisfaction du dit Chevalier, et usa de telle autorité qu'il voudroit à l'esgard du domestique et qu'à l'esgard du fils il y avoit bien plus de suite et de conséquence. Après quoy il donna de rechef sa parole, et que c'estoit une affaire réglée à l'esgard du fils, mais qu'il falloit différer encore quelques jours, pour voir ce qui arriveroit du domestique, et luy demanda ensuite un escrit de tout ce qui s'estoit dit et fait tant de sa part que de celle

du dit Intendant dans les pourparlers qu'il avoit eu avec eux, ce qu'il luy promit.

Trois jours après le dit Sieur de Frontenac estant revenu voir le dit Evesque accompagné du major et de ses deux secrestaires, il luy demanda l'escrit qu'il luy avoit promis, il luy dit qu'il l'avoit desjà commencé, et luy demanda le temps qu'il souhaittoit qu'il luy menast le dit Chancelier, il luy respondit qu'il vouloit avant cela que le dit Intendant lui envoyast son domestique que, pour en faire à sa discrétion, le dit Evesque luy dit que luy ayant donné sa parole plusieurs fois à l'esgard du Chancelier il ne croyoit pas d'eux faire difficulté de l'exécuter. Le dit Sieur de Frontenac luy demanda de nouveau l'escrit qu'il luy avoit demandé. Il lui fit response qu'il ne pouvoit avec bienséance luy donner un escrit dans lequel il estoit obligé de dire qu'il luy avoit donné plusieurs fois sa parole d'une chose qu'il ne vouloit point exécuter, quoiqu'elle regardast le bien de la paix, il s'en alla luy repétant plusieurs fois qu'il retirait sa parole.

Quelques heures après le dit Sieur de Frontenac envoya le major chez l'Intendant lui demander le Chancelier, lequel ayant fait response qu'il l'avoit envoyé chez le dit Evesque pour le luy mener quand il le désireroit, le dit major vint chez le dit Evesque et luy dit qu'il avoit ordre du dit Sieur de Frontenac de luy mener le dit Chancelier, il luy dit qu'il alloit l'envoyer quérir, ce qu'ayant fait il le remit entre les mains du dit major qui le mena au dit Sieur de Frontenac, lequel le fit arrester, et mettre dans une chambre du fort.

DE PARIS

A L'EXPOSITION DE VIENNE⁽¹⁾

JOURNAL D'UN CHRONIQUEUR EN VOYAGE.

La chronique est très humble servante de l'actualité, qu'elle doit suivre et traquer partout. Semblable au chasseur diligent de la ballade, il faut que le chroniqueur, l'œil à l'affût et l'oreille aux aguets, soit toujours par monts et par vaux, prêt à s'élaner sur sa proie partout où elle se montre. Le mot de Mahomet semble fait tout exprès pour lui servir de devise, et quand la montagne ne vient pas à lui, c'est à lui d'aller à la montagne.

Voilà pourquoi, profitant des loisirs de l'été, où les événements font relâche comme les théâtres et prennent leurs vacances comme les écoliers, je suis allé chercher jusqu'à Vienne l'actualité qui me fuyait à Paris. Malgré bien des mécomptes et des avortements, le grand fait de la saison présente est l'Exposition internationale universelle, ouverte le 1er Mai dernier dans la capitale de l'Autriche, et qui se fermera le 31 Octobre prochain. Permettez-moi, lecteur, de vous y conduire, ou du moins de vous mener jusqu'à la porte. Nous en examinerons ensemble les approches et les dehors, et je laisserai volontiers à un autre le soin de vous faire franchir le seuil

(1) Extrait du *Correspondant*, de Paris, du 10 Septembre, 1873

et de vous guider à travers les innombrables et fatigantes richesses de la Welt-Austellung. Grâce aux chemins de fer, Vienne est, pour ainsi dire, dans la banlieue de Paris. C'est l'affaire de trente-six heures, comme jadis pour aller à Epernay. Mais j'ai suivi le chemin des écoliers. En voyage, j'aime beaucoup à prendre le plus long pour arriver au but, et à exécuter des variations et des fugues en zigzags sur la ligne droite, qui est pour les géomètres le plus court, mais pour les touristes le plus ennuyeux chemin d'un point à un autre.

Que le lecteur se rassure : je ne l'arrêterai pas à chaque étape. Il y a longtemps, je le sais, que l'Allemagne est découverte, et je n'ai nulle intention de refaire Joanne ou Bœdeker. Je lui parlerai peu de tout ce qu'il trouvera dans les *Guides* ; il me permettra de négliger les pierres pour les hommes, l'histoire pour la chronique, et même, après avoir passé, sans détourner la tête, devant des monuments recommandés solennellement à l'admiration des badauds par tous les cicérones, de m'amuser, au prochain sentier, à courir après les papillons et à cueillir la noisette.

Strasbourg, 5 et 6 juillet.

Je suis parti de Paris par le train de huit heures trente-cinq du soir, et n'ai fait qu'une traite et qu'un somme jusqu'à Avricourt. Il y a trois ans, Avricourt était une station insignifiante, qui passait inaperçue pour la plupart des voyageurs. Il n'en est plus ainsi maintenant : le démembrement de la France l'a élevé au rang de station frontière, et ce village est devenu aussi célèbre parmi les voyageurs de la ligne de l'Est qu'il était autrefois inconnu.

Brusquement, et sans préparation, on se trouve en terre prussienne. Même en y mettant la plus mauvaise volonté du monde, il est impossible de ne pas s'en apercevoir tout de suite. D'abord, on vous fait descendre pour la visite des bagages, et pendant ce temps les employés français ont cédé la place aux Allemands. Le rauque coassement des grenouilles du Rhin offusque nos oreilles de toutes parts. Les quais sont envahis par l'uniforme des employés prussiens ; une sentinelle allemande se promène l'arme au bras devant la gare en planches, et le drapeau tricolore—mais où le noir, hélas ! a remplacé le bleu, comme un signe de deuil—flotte au-dessus de la porte. Il n'est pas jusqu'à l'heure qui ne change aussitôt : il faut régler sa montre sur les horloges de Berlin et l'avancer de vingt-cinq minutes.

J'aborde un employé aux moustaches formidables, à la parole impérieuse, qui marche avec toutes les allures d'un officier supérieur :

—Monsieur, à quelle heure ser ons-nous à Strasbourg ?

Il me répond d'une voix bourrue :

—*Hier man spricht Deutsch.*

Je m'approche du guichet et je présente un billet de vingt francs à l'employé, qui secoue la tête de droite à gauche et de gauche à droite, en me disant : "Nein, nein." Mais il accepte un napoléon, et me passe en retour, avec mon billet, une foule de ces affreuses petites pièces blanchâtres, à l'effigie effacée, qui représentent des kreutzers ou des groschens. On remonte en voiture. Quelques minutes après, le train s'arrête devant une station encombrée de longues files de wagons sur lesquelles se lit en grosses lettres : *Elsass-Lothringen*. "Réchicourt-le-Château." me dit mon Livret-Chaix.—"Rixingen," me crient en même temps l'employé et l'inscription de la gare. Non, il n'y a vraiment pas moyen d'oublier que l'on est en Prusse.

D'Avricourt à Strasbourg, le trajet dure près de trois heures. Le train, devenu *omnibus*, ne nous épargne pas une seule des douze stations. Il marche avec la lenteur allemande, comme pour prolonger le supplice du voyageur français et lui faire goûter l'amertume du calice jusqu'à la lie. Je n'ai jamais plus cruellement senti tout ce que nous avons perdu à cette guerre maudite, et j'ai pu mesurer pour ainsi dire, pouce à pouce, l'espace dont le sol de la patrie s'est raccourci sous nos pas.

En approchant de Strasbourg, on voit se dessiner à droite et à gauche les silhouettes des forts bâtis par les prussiens pour retenir plus sûrement les habitants de l'Alsace dans les bras de leurs frères allemands. La Prusse sait comme nous que Vauban était un grand homme ; mais elle sait aussi—et elle le savait avant de nous l'avoir appris à nos dépens—qu'on ne résiste pas à des canons fabriqués en l'an 1870, avec des remparts élevés en l'année 1684.

A peine descendu à l'hôtel, je me suis mis à parcourir la ville. La première impression est navrante. Ce n'est pas seulement parce que tous les noms des rues, toutes les affiches placardées sur les murs, toutes les inscriptions sur les monuments, sont en langue allemande, sans même faire aux vaincus la concession d'une traduction française ; ni parce que, si avidement qu'on tende l'oreille, on entend partout résonner les syllabes gutturales de cette langue, faite, suivant le proverbe, pour être parlée aux chevaux. C'est aussi à cause du mouvement de la rue et de la physionomie des passants. On s'attendait à entrer dans une ville en deuil : on voit des cafés remplis et les brasseries débordantes. De toutes parts, quand la nuit tombe, s'élèvent des chansons et des rires. Les ruelles qui avoisinent mon hôtel s'animent d'un fourmillement tapageur et

joyeux. Je m'endors au son de je ne sais quelles mélodies allemandes braillées à pleins poumons par les habitués d'un estaminet voisin, et je m'éveille au bruit d'un cantique allemand piaulé pendant une heure par les bambins d'une école primaire située sous mes fenêtres. Mais bientôt tout s'explique, et cette première impression s'efface. Il ne faut pas oublier d'abord que Strasbourg, même au temps où il appartenait de corps et d'âme au vaincu, parlait la langue du vainqueur, et que c'était en allemand qu'il criait : " Vive la France ! " Mais surtout il ne faut pas perdre de vue que la ville a été dépeuplée par l'émigration et repeuplée par une véritable invasion prussienne. Seize mille Strasbourgeois, au minimum, ont quitté leur petite patrie, après son annexion à la Prusse, pour rester fidèles à la grande, et parmi ces exilés volontaires, on compte beaucoup d'hommes du peuple, célibataires qu'aucun lien n'enchaînait au sol, ouvriers qui remplissaient les rues au sortir de leurs ateliers, et donnaient à la ville une physionomie toute française, sous son enveloppe alsacienne. Ce vide a été plus que comblé par l'immigration allemande, car le chiffre total de la population s'est augmenté de quelques milliers. On peut dire que Strasbourg est submergé par le flot teutonique, qui coule maintenant à pleins bords dans le lit déserté par le flot français.

Les calculs les plus modestes évaluent à vingt mille le nombre des Prussiens qui sont venus s'établir à Strasbourg. C'est le quart de la population totale ; c'est plus du tiers, en y joignant la garnison. La pauvre et prolifique Marche de Brandebourg n'avait garde de négliger une proie aussi riche. Elle a toujours des nuées d'enfants à placer. Tous ces besogneux se sont rués à l'assaut du butin, une fois la place conquise, depuis l'humble marchand en quête d'une clientèle jusqu'au hobereau en quête d'une place de fonctionnaire. L'immigration prussienne se compose de trois ou quatre éléments que voici : d'abord, les gens qui suivent l'armée et en vivent ; puis l'administration, avec son personnel d'employés ; enfin les commerçants, si l'on peut appeler ainsi les marchands de tabac (ils ont triplé à Strasbourg depuis l'annexion) et de salaisons, de saucisses, de choucroute—*delicatessen*, disent les Allemands par un mot bien caractéristique, et qui donne envie de s'écrier, comme Molière : " Où diable la *délicatesse* va-t-elle se nicher ? " Comme on le croira sans peine, la Prusse n'est pas représentée là par ses échantillons les plus purs. Les chevaliers d'industrie, les négociants en déconfiture, les personnages ayant une situation à cacher et à refaire, abondent dans cette population nomade et interlope, qui s'est déjà renouvelée deux ou trois fois depuis l'annexion.

Les deux courants coulent à côté l'un de l'autre sans se mêler. Il

a fallu renoncer aux manifestations des premiers temps. Cependant quelques dames substituent encore à la cocarde qu'elles ne peuvent plus porter, de petits bouquets de fleurs disposées dans l'ordre du drapeau tricolore, ou habillent leurs fillettes de blanc, avec une ceinture bleue et un ruban rouge au cou. J'ai vu un équipage élégant attelé de deux chevaux qui portaient un capuchon rouge à houppes bleues, et frangé de blanc. Puérités, soit ! Mais qui aurait le courage d'en sourire ? Le patriotisme les ennoblit et les rend touchantes. Regardez aussi aux vitrines des libraires : les ouvrages, les journaux, les gravures, même les images d'Epinal que vous y verrez, tout vous parlera de la France et vous dira qu'on ne l'oublie point. Mais, encore une fois, la protestation de Strasbourg est surtout dans la dignité silencieuse de son attitude et le soin qu'elle met à maintenir la distance entre son ennemi et elle dans la promiscuité forcée de la conquête.

Les traces du siège sont toujours visibles, malgré l'activité avec laquelle on s'attache à les faire disparaître. Il reste bien des vides à l'entour de la place de Broglie et le long du faubourg de Pierres où les obus n'avaient laissé qu'une seule maison debout. La cathédrale n'est pas absolument guérie de toutes ses blessures, mais il s'en faut de peu. On achève de rebâtir le palais de justice. La préfecture et le théâtre étalent encore leurs mutilations. La Bibliothèque et le Temple neuf n'ont pas cessé d'être un monceau de ruines. Sur la place Kléber, l'Aubette, où étaient installés l'état-major de la garnison et le musée de peinture, dresse sa façade béante et noircie, derrière laquelle l'incendie a fait le vide. La statue de bronze qui occupe le centre de la place est restée debout. On lit toujours sur le piédestal : *A Kléber, ses frères d'armes, ses concitoyens, la patrie !* Et le général en chef de l'armée du Rhin contemple sa ville natale ravagée et conquise par ceux qu'il avait tant de fois battus.

Baden-Baden, 7 et 8 juillet.

De Strasbourg j'ai fait une pointe sur Bade,—premier accroc à la ligne droite. Je voulais comparer le Bade d'aujourd'hui, après la guerre et après la roulette, au Bade d'autrefois, et voir de mes propres yeux *quantum mutatus ab illo*.

En passant sur le grand pont du Rhin, jadis gardé à un bout par une sentinelle française et à l'autre par une sentinelle badoise, je remarque que la Prusse, si soigneuse de faire disparaître les moindres traces de la nationalité vaincue, a poussé le dédain ou l'ironie jusqu'à laisser intact l'aigle impérial qui en décore l'entrée. Je ne saurais dire l'effet navrant que produit en pareil lieu la vue

de ce triste oiseau, cloué là désormais en signe d'infamie, comme un hibou sur la porte d'une grange. A tous les français qui passent, sa vue crie : Souviens-toi ! Et je me suis souvenu. Tandis que le convoi traversait lentement le fleuve majestueux, le souvenir des derniers jours de l'empire me remontait à la mémoire. Je revoyais en imagination la séance du 6 juillet, M. de Gramont à la tribune, mettant la main sur la garde de son épée ; j'entendais les longues acclamations de la Chambre auxquelles répondaient les clameurs de la rue, les chants guerriers, *la Marseillaise*, *le Rhin allemand* de Musset, avec la musique de Gounod, et les couplets de G. Nadaud : *Malheur à qui brave la France !* chantés sur le théâtre du Vaudeville, avec accompagnement de drapeaux tricolores, et repris en chœur par la salle entière.—Vous ne l'avez pas oublié sans doute, joyeux auteur de *Pandore !*

Naturellement, les Prussiens ont rétabli l'arche du pont qu'on avait fait sauter, puisque le chemin de fer y passe. Voici Kehl, où les soldats en garnison à Strasbourg et les commis voyageurs de passage allaient jadis acheter des cigares en contrebande. Le convoi fait bravement ses cinq lieues à l'heure, comme la diligence de Joigny ou le coche d'Auxerre. Parfois il s'arrête au milieu des champs, sans qu'on sache pourquoi. A chaque station, il flâne et reprend haleine. On le laisse souffler tranquillement, tandis que les employés vont boire un bock et que le mécanicien, appuyé sur sa noire locomotive, engage une conversation sentimentale avec quelque jeune fille dont on voit passer la tête blonde par la fenêtre du chalet qui sert de gare, encadrée de clématite et de lierre. Idylle charmante et digne d'être chantée par Gessner ! Comment se plaindre d'une patriarcale lenteur qui permet au regard de savourer à l'aise cette nature verdoyante, ces frais villages dont chacun semble avoir été fabriqué tout exprès pour le plaisir des yeux et cette ceinture de collines chargées de ruines féodales qui ferment le décor ? Tout cela est si joli, qu'au bout d'un quart d'heure j'avais oublié que j'étais en Allemagne et dans la patrie du général de Werder.

Voici Achern, où l'on garde les entrailles de Turenne, à un quart d'heure tout au plus de Sasbach, où le héros fut tué ; Bühl, dont la vallée produit l'Affenthaler, ce bourgogne en miniature du grand-duché ; Steinbach, la patrie d'Erwin, dont la statue colossale regarde du haut d'une colline le Munster de Strasbourg. Enfin nous arrivons à Bade. Une vingtaine de voyageurs descendent du train. Dès qu'ils apparaissent, les cochers rangés sur leurs sièges les saluent humblement au passage. L'un deux, mis comme un cocher de grande maison, s'approche de moi et, le chapeau à la

main, me poursuit de propositions obséquieuses, en m'offrant sa voiture au rabais. A ce premier symptôme, bientôt confirmé par l'empressement des garçons lorsqu'on arrive à l'hôtel, il est facile de pressentir la décadence dont on va être témoin.

Qui n'a vu le Bade d'avant la guerre et ne se rappelle le spectacle unique, éblouissant, étourdissant, que présentaient, à certaines heures du jour, les abords du Kursaal ? Bade, en ce temps-là, était le rendez-vous de tous les heureux de ce monde. Princes, banquiers, artistes, viveurs et courtisanes se pressaient, se coudoyaient en une cohue joyeuse, tout imprégnée de parfums et de rires, dans ce paradis terrestre—un paradis après la pomme—de l'Allemagne de l'Europe. Pendant trois mois, Bade devenait la capitale d'un royaume enchanté. On y était occupé qu'à jouir par tous les sens à la fois. Dans les salons étincelants de marbres, de fresques et de dorures ; dans le café et la *Restauration* en plein vent ; le long des allées ou les grands châtaigniers versaient une ombre épaisse, fraîche comme l'eau d'une source ; autour du kiosque chinois où deux fois par jour, un orchestre trié sur le volet passait en revue les chefs-d'œuvre de la musique, c'était comme un fourmillement radieux, une mêlée d'élégance et de raffinements. On ne rencontrait que visages souriants, épanouis par la bonne chère et allumés par la fièvre du plaisir. Les bals, les spectacles, les concerts, les promenades, les dîners et le jeu se disputaient chaque heure du jour et de la soirée. Le tintement de l'or se mêlait au bruit des violons et au choc des verres ; à la chanson des sylphes la chanson de Marco. Lorsqu'un pauvre diable était *décavé*, il se gardait de faire tache au tableau. Se sentant déplacé en si charmante compagnie, et honteux de montrer sa figure maussade dans ce pays de la joie, il prenait aussitôt le chemin de fer, à moins qu'il ne préférât se faire sauter la cervelle dans un coin. L'amphytrion de ces lieux enchanteurs, pour ne point attrister ses hôtes, poussait la munificence jusqu'à lui payer le voyage ou les frais d'enterrement ; et le trouble-fête disparaissait sans que personne s'en aperçût.

Le cadre est resté le même, mais le tableau est bien changé. Bade a gardé ce merveilleux décor où l'art vient en aide à la nature sans pouvoir l'égalier ; mais l'herbe pousse dans l'Allée des Soupirs et l'avenue de Lichtenthal, sur le chemin de la Chaire-du-Diable, de la Gorge-aux-Loups et du Vieux-Château. Le concierge de la Favorite se promène comme une ombre dans son ermitage désert, tenté de revêtir le cilice et de s'appliquer la discipline dont l'exhibition lui a valu tant de pourboires. Les marchandes de la grande allée ne font plus leur frais et l'une d'elles, en me propo-

sant des cigarettes turques, m'a confié son intention de venir à Paris pour y vendre des gâteaux de Nanterre dans une baraque des Champs-Élysées. La Maison de Conversation a imaginé de suppléer aux recettes d'antan en demandant 18 kreutzers par jour pour octroyer la jouissance, qu'on ne se dispute pas, de ses lambris dorés, de son cabinet de lecture et de ses concerts. Quelques maniaques y jouent, du matin au soir, l'écarté à 25 centimes la fiche, comme dans la partie classique chez le percepteur, et deux ou trois malades y causent tout bas à l'écart. Jamais, au temps du trente-et-quarante, on n'avait tant conversé dans la Maison de Conversation.

Vers deux heures, au moment où l'orchestre attaquait l'ouverture du *Domino noir*, je suis allé m'asseoir sur la terrasse du café. Une douzaine de promeneurs erraient mélancoliquement aux alentours du kiosque, et la *Restauration*, théâtre jadis de tant de joyeuses folies, et où l'on faisait si galamment sauter les bouchons de madame veuve Clicquot, offrait la morne physionomie d'un restaurant de sous-préfecture. J'interrogeai l'un des garçons, un Badois pur sang, mais qui a servi à l'Exposition de 1867 à Paris, et pris dans ce séjour une légère teinte de la langue et de l'esprit du boulevard :

— Ah ! monsieur, me dit-il, depuis que le *moulin* ne tourne plus (le moulin, c'est la roulette), nos beaux jours sont passés. Plus d'Anglais, plus de Russes !

— Et des Français ?

— Presque plus... Il [y] en a bien encore quelques-uns, ajouta-t-il en clignant de l'œil d'un air très-malin ; seulement ils se font passer pour Belges.

— Alors de quoi se compose actuellement votre clientèle ?

— De malades qui vivent de régime, et d'Allemands, de Prussiens surtout. Mauvaise pratique, monsieur. Encore si c'étaient des Viennois ! Le Prussien se gorge de bière, s'empiffre de bœuf aux confitures, fume une demi-douzaine de cigares d'un sou, et se croit magnifique en donnant deux kreutzers de *trinkgeld* au garçon.

En ce moment, une voix rogue cria à l'autre bout de la salle :

— *Kellner !*

— Vous allez voir, me dit tout bas le garçon : c'est une famille de Prussiens.

Il s'approcha de la table, où le père, la mère et trois enfants venaient d'achever leur déjeuner, fit l'addition et reçut l'argent. En passant à côté de moi pour le porter au comptoir, il ouvrit à demi la main gauche où était tapie une petite pièce de billon :

— Un gros, souffla-t-il sans s'arrêter.

Nous aurions voulu pouvoir attribuer exclusivement à l'absence des Français la décadence de Bade; mais la vérité est plus forte que le patriotisme, et il faut reconnaître que la principale cause est dans l'abolition des jeux. On sait que certains moralistes pratiques désireraient ardemment attirer sur la France la pluie d'or qui s'est détournée de l'Allemagne, sans doute pour rendre au vainqueur le respect du vaincu. Dans ses grandes années, Bade réunissait plus de 45,000 clients; c'est tout au plus si, en 1873, il atteindra la moitié de ce chiffre, et la partie qui lui manque est celle qui restait le plus longtemps et qui dépensait le plus, Le *Badeblatt* du 8 juillet donne un total de 11,464 étrangers; à la même date, en 1870, année de la déclaration de guerre, il en indiquait 17,929; et en 1872, dernière saison du jeu, 17,561. La légère différence de ces deux derniers totaux ne suffit pas à faire apprécier ce que Bade a perdu en perdant l'élément français, car la saison de 1872 avait convoqué aux funérailles de la roulette et du trente-et-quarante le ban et l'arrière-ban des joueurs de l'ancien et du nouveau-monde. L'affluence des Français à Bade avant la guerre et leur abstention aujourd'hui sont deux faits aussi incontestables l'un que l'autre. Sur les 194 noms de la liste du jour, je trouve seulement trois Français, dont deux ne le sont assurément qu'à demi, car ils s'appellent Bissinger et Henricksen. Or Bade était surtout une ville française, une succursale du boulevard des Italiens. C'était également la maison d'été des Strasbourgeois riches, comme Strasbourg était la maison d'hiver de beaucoup de Badois. Aussi n'est-ce pas précisément sur les bords de l'Oos qu'il faut aller pour trouver de grands partisans de la Prusse.

Mais qui sait? A mesure que les souvenirs de *rouge et noir* iront s'effaçant, peut-être s'apercevra-t-on que les eaux de Bade ne sont pas des eaux de fantaisie, faites pour servir de prétexte et d'excuse aux viveurs, excellentes seulement pour les gens qui se portent bien et contre les maladies qu'on n'a pas, mais qu'elle sont souveraines contre la névralgie, la névrose, les maux d'estomac et les rhumatismes.

Carlsruhe, 10 juillet.

Je ne saurais trop engager mes lecteurs, s'ils voyagent jamais en Allemagne sans savoir la langue du pays, à se défier des lignes à embranchement, et à étudier d'avance leur itinéraire dans le *Hend'schel's Telegraph*. C'est pour ne pas m'être suffisamment conformé moi-même à ce sage conseil que je me trouve conduit à le répéter aux autres. Les employés allemands ont le tort de ne point crier à haute voix le nom de chaque station, et quand ils s'y

décident, leur prononciation germanique dérouta une oreille étrangère. Il suffit d'un moment de distraction pour déranger toute l'économie d'un voyage.

C'est ainsi qu'en allant de Bade à Carlsruhe j'oubliai de descendre à Oos pour y changer de train, et me réveillai tout à coup trois ou quatre stations plus loin, à Otterswyer, sur la route de Fribourg. Que le lecteur m'en croie sur parole : il est peu d'aventures plus déplaisantes dans la vie que d'être débarqué à 1 heure 50 sur la voie, en pleins champs, par une chaleur de 40 à 45 degrés au soleil, bientôt suivie d'un orage violent, et d'apprendre qu'on est condamné à attendre jusqu'à 5 heures du soir le passage d'un autre train pour revenir sur ses pas. Encore, pour arriver à comprendre cette chose si claire et simple, fallut-il dix minutes d'explications laborieuses, compliquées par l'intervention bienveillante d'un interprète, Italien de naissance, qui ne parlait ni l'allemand, ni le français.

VICTOR FOURNEL.

(A continuer.)

BIBLIOGRAPHIE.

Commentaire sur le Code Civil du Bas-Canada—par J. J. Loranger, juge de première instance, Commandeur de l'ordre de Pie IX, ex-ministre.—A. E. Brassard, Editeur.
—Des presses de la *Minerve*.

C'est un heureux présage pour un Livre, lorsqu'un magistrat, renommé autant par son équité que par ses lumières, daigne s'en déclarer l'auteur, et c'est déjà une grande garantie que l'incertitude sur l'autorité de l'écrivain ne rende point douteuse la valeur du travail. Ces deux avantages se réunissent aujourd'hui en faveur du commentaire de l'hon. Juge Loranger ; l'auteur joint à un talent incontestable un âge et une position au-dessus de la critique pour une telle entreprise. Le magistrat ne nuit point ici au commentateur ; au contraire il relève le mérite de l'œuvre et il préjuge en faveur de ces études des lois méditées et approfondies par l'homme public dans le silence et le secret du cabinet.

Au milieu des incertitudes et des doutes jetés dans la science légale par le grand nombre de commentaires qui, sur un nombre infini de questions, s'entrechoquent et se contredisent ; en présence de l'indécision de la jurisprudence et n'ayant souvent, en définitive, pour seul guide que le texte quelquefois aride du code, des besoins impérieux se font sentir, d'unanimes souhaits sont sans cesse formulés.

Tous, l'étudiant comme le praticien, réclament un traité substantiel, un manuel sérieux qui présente, d'une manière certaine, l'état actuel de notre science légale et précise les principes qu'ils pourront accepter avec la confiance d'avoir en résumé l'opinion des meilleurs auteurs et l'espoir de ne pas perdre en vaines recherches un temps précieux et utile. "L'utilité d'un commentaire sur le Code Civil du Bas-Canada, ne saurait être mise en question, dit M. Loranger, l'incertitude sur le mérite de l'œuvre peut seule en rendre la valeur douteuse."

Nous devons donc, dans les circonstances où nous sommes placés, accepter le travail de M. le Juge Loranger comme un précieux témoignage de l'intérêt que l'auteur porte à l'avancement et au perfectionnement de notre science légale. Il est pour nous une nouvelle preuve des heureux fruits

qu'est destinée à nous donner la codification de nos lois. Avec le code se sont ouverts, pour nos jurisconsultes, de nouveaux horizons, des voies plus larges et plus dignes de leurs études, une carrière plus favorable au développement des préceptes de la métaphysique et de la logique judiciaire. Les commissaires canadiens avaient reçu instruction de suivre, autant que possible, la forme et les grandes divisions du Code Français; il faut admettre qu'ils se sont acquittés de cette tâche avec un minutieux scrupule, car souvent les textes mêmes des deux codifications sont identiques. Sans juger notre code au point de vue des discussions religieuses qu'il a soulevées, mais en le considérant seulement comme moyen d'unification de nos lois, ce fut certainement un grand perfectionnement apporté à l'état de notre jurisprudence, car il devint dès lors facile de voir que la plupart des décisions des tribunaux de France et des pays qui ont adopté les préceptes de la codification française auraient ici leur application journalière, et que les travaux de législation comparée ne tarderaient pas à se produire en ce pays. Aussi à peine quelques années se sont-elles écoulées depuis la promulgation de notre code et déjà plusieurs ouvrages importants en ce genre ont été publiés avec succès. L'Hon. Juge Loranger a bien voulu lui aussi apporter sa pierre à l'édifice, et du premier pas il se place au premier rang des travailleurs. Commencé pour lui-même il s'est convaincu, avec bon droit, que l'ouvrage qu'il livre aujourd'hui au public pouvait être continué pour les autres, et il a eu raison de croire qu'il eût paru égoïste s'il eut laissé éclairer pour lui seul une lampe qu'il devait faire briller d'une si vive lumière.

La tâche que s'est imposée l'auteur n'est pas un travail toujours facile et agréable. Il lui faut un surcroît de courage et d'amour de l'étude pour remonter sans cesse aux sources si multiples et diverses de nos lois et de nos coutumes; pour se reconnaître dans ce dédale de décisions souvent contradictoires et de dispositions coutumières et statutaires empruntées tantôt aux Romains, tantôt aux Français, tantôt aux Anglais; pour enfin établir et bien faire connaître l'étendue de nos droits et privilèges sans jamais perdre de vue les modifications que fait nécessairement subir à notre droit public et privé notre position de colonie dépendante de la législation d'une mère-patrie et intimement liée à ses destinées. Les difficultés du droit canon ne sont pas non plus les moindres que le commentateur canadien ait à surmonter, car il lui faut tout à la fois lutter avec courage pour le triomphe de ses principes religieux et la revendication de nos droits comme catholiques, sans blesser les susceptibilités des croyances diverses au sein desquelles nous vivons. Mais si d'une part ces obstacles sont grands et sérieux, nous avons d'une autre part pour nous rassurer une confiance absolue dans les talents reconnus de l'infatigable travailleur qui a entrepris de les surmonter. "Poussé, dit-il, par l'amour d'une science qui a été la principale, sinon l'unique préoccupation de ma vie; vers laquelle, en dehors du devoir, m'entraîne un penchant naturel; d'une science qui a été l'objet du culte des plus belles années de mon existence; animé du désir d'en prolonger la connaissance, j'ai voulu faire de mon livre un monument de mes efforts. Il peut crouler ce monument! d'un œil stoïque je verrai sa chute, pourvu que sur ses assises épargnées des ouvriers plus habiles un jour le reconstruisent."

Voici maintenant comment l'auteur s'exprime dans son introduction, à l'endroit où il traite aussi du plan de son ouvrage :

"Le Code Napoléon, ayant été adopté comme modèle du nôtre, j'aime-

rais à pouvoir dire son prototype, doit naturellement lui servir de terme de comparaison. Ce qui fait du rapprochement des deux codes, la méthode la plus sûre pour faire ressortir les principes du Code Canadien. De ce rapprochement, qui est dans la lettre comme dans l'esprit de la loi de codification, naît une affinité naturelle, entre les commentaires sur le Code du Bas-Canada et les commentaires sur le Code Napoléon. Ceux-ci sont au commentateur canadien, ce que le code Napoléon a été lui-même à nos codificateurs. Ils doivent lui servir de modèles. De là la place que tient, dans ce livre, la doctrine des auteurs modernes et l'autorité dont elle y jouit.

“ Cette autorité n'est pas cependant la même partout, subordonnée qu'elle est à la concordance ou à la discordance des deux codes.

“ A l'instar du Code Napoléon, le Code Canadien a respecté l'ancien droit en certains cas, et, dans d'autres, lui a substitué une disposition nouvelle, empruntée au Code Français. L'accord des deux codes, en ce cas, constitue leur concordance proprement dite. Leur discordance résulte des cas où l'un des Codes a abrogé l'ancienne législation, perpétuée par l'autre, ou bien encore où l'abrogation commune n'a pas entraîné le même amendement.

“ La législation particulière du Bas-Canada et l'usage ont introduit dans notre droit, des dispositions exceptionnelles, qui, n'ayant jamais fait partie de l'ancien droit français, n'ont rien de commun avec le Code Napoléon. Ce droit local, quand il a été consacré par le Code, offre une série distincte de cas de non-concordance entre les deux codes.

“ Un des objets du présent ouvrage est donc, la comparaison du Code du Bas-Canada avec le Code Napoléon. Dans cet ouvrage, qui n'a d'autres divisions que celles du Code, distribué en autant de livres, titres, chapitres, sections et articles, que le Code en contient, on notera soigneusement la concordance et la discordance des deux codes.

“ Ce parallélisme aura pour effet, de faire servir le Code Napoléon d'interprète au nôtre; de l'y incorporer, pour ainsi parler, dans les dispositions qui leur sont communes.

“ Cette appropriation du texte, entraînera naturellement celle des commentaires sur le Code Français, que le Code Canadien pourra revendiquer, comme s'ils eussent été faits pour lui. Un simple coup d'œil embrasse l'utilité de ce procédé.

“ Quoique d'un service moins direct, le texte et les commentaires ne resteront cependant pas inutiles, dans les cas de discordance. La différence des deux législations, en indiquant les motifs qui l'ont déterminée, fera ressortir leurs caractères différents, révélera l'esprit du Code Canadien, et par là en élucidera l'interprétation.

“ La contrariété du droit nouveau, substitué à l'ancien, nécessite dans les commentateurs français, des références continuelles à la loi abrogée, lesquelles, dans les cas où nous n'avons pas imité cette abrogation, offrent sur la jurisprudence ancienne, des aperçus que l'on chercherait en vain dans les anciens auteurs.

“ Placés sur les limites des deux époques légales, les commentateurs ont dû constater la condition de la première, pour signaler les progrès de la seconde. C'est cette comparaison obligée des deux Droits, qui rendra toujours les commentaires du Droit nouveau, précieux pour la connaissance de l'ancien.

“ D'ailleurs, grâce aux tendances philosophiques des études contemporaines, la science du droit a obtenu en France, un degré d'application si

universelle, elle y a été l'objet d'une si vaste généralisation, que les ouvrages légaux qui y sont publiés, sont devenus de puissants auxiliaires au développement du droit de plusieurs pays, où leur valeur leur a fait acquérir droit de cité.

“ Que sera-ce si, à cette condition générale d'influence, l'on ajoute les accidents particuliers résultant de l'analogie des principes et de leur communauté d'origine ?

“ Ces considérations sont sans doute plus que suffisantes pour justifier la place considérable que le Code Napoléon et ses commentaires, occupent dans cet ouvrage, qui serait resté incomplet sans eux, et dont ils sont, pour ainsi dire, la clef de voûte. On aurait voulu les en exclure qu'ils seraient venus d'eux-mêmes s'y placer ; du moins le lecteur les y aurait cherchés.

“ Cette dépendance apparente n'a cependant pas fait du Code Canadien, une œuvre de servile imitation. Les similitudes que nous avons signalées, ne lui ont pas enlevé son caractère d'originalité, manifesté par les différences essentielles qu'offre l'économie des deux codes. La codification Napoléonienne a substitué aux anciennes lois de la France, qu'elle a révoquées, une Législation nouvelle ; la loi du 1 germinal an 12 portant, qu'à compter du jour où le Code Civil a été exécutoire, les “ lois Romaines, les Ordonnances, les Coutumes générales et locales, les statuts, les règlements, ont cessé d'avoir force de loi générale ou particulière, dans les matières qui sont l'objet du Code.” Notre législature a procédé autrement, puisque, comme nous l'avons vu précédemment, le corps de nos lois anciennes a été conservé, et le Code lui même n'a d'autorité, comme texte, que dans les matières où il contient une disposition positive, confirmant ou modifiant l'ancien droit.

“ Ainsi, en dehors des cas prévus, les lois Romaines, aussi bien que les lois françaises en force en 1663, et tout notre droit local, écrit ou coutumier, sont encore en pleine vigueur parmi nous. C'est encore à cette triple législation qu'il faut remonter, pour découvrir si le Code en a reproduit toutes les dispositions ; les lui adjoindre quand elles n'y sont pas, et les interpréter quand elles s'y trouvent. A côté du Code, se trouve donc encore cette ancienne législation, existant comme texte et ayant une autorité égale à la sienne, quand il n'en reproduit pas ou n'en contredit pas les dispositions ; comme complément de ces dispositions, quand il les renferme, et comme développement, dans tous les cas. Sous ce triple rapport, l'ancienne législation est restée la source de notre droit.

“ Il n'en a pas été ainsi en France où, élevant un monument nouveau sur les ruines de l'ancien, le Code a été le dernier mot de la législation ancienne, comme il a été le premier de la nouvelle.

“ Là, l'ancien droit détruit comme texte, n'existe plus que comme raison écrite, et le commentateur ne remonte pas plus haut que le Code, qui en est la source unique et première.

“ Il n'en saurait être ainsi pour le Commentateur Canadien. Pour explorer les sources du code, il lui faut remonter à la plus haute antiquité légale.

“ Pour ce qui est de la législation nouvelle, que nous avons appelée, avec raison, la partie la plus difficile à traiter, nous avons vu, dans le cas de conformité avec le Code Napoléon, l'utilité des commentaires sur ce Code.

“ En dehors de cette similitude, nous aurons pour données de cette

partie toute d'initiative de l'ouvrage, les caractères généraux de cette législation, dont nous venons de résumer les principaux amendements.

“ La législation ancienne aura, dans sa ressemblance avec le Code Napoléon, ce Code même avec ses commentaires pour développement, sans exclure les auteurs anciens, qui, avec le texte des lois anciennes, la jurisprudence française et la nôtre, seront nos seuls guides, dans les cas de contrariété. Rien, dans ce livre, pas plus que dans le Code, ne la séparera de la législation nouvelle. L'isolement serait d'ailleurs impossible.

“ Ainsi, l'ouvrage embrassera, la concordance du code Napoléon et du Code du Bas-Canada, l'investigation des sources de notre droit, notre législation statutaire, nos usages, la jurisprudence française et la nôtre, le résumé de la doctrine des auteurs français sur l'ancien et le nouveau droit, et l'appréciation de la Législation nouvelle. C'est de ces matériaux, distincts par le fond, quoique réunis et confondus par les nécessités de la forme, qu'a été formé le présent Commentaire.”

Avec des données et des bases aussi larges et aussi intéressantes, l'ouvrage de M. le Juge Loranger ne pourra manquer d'être de la plus grande utilité pour tout le monde, et nous osons espérer que l'accueil qui lui sera fait établira une fois de plus que nos populations ne sont pas indifférentes aux efforts des personnes qui se sacrifient pour l'avancement des sciences et le perfectionnement moral et intellectuel de toutes les classes de la société.

CHS. C. DE LORIMIER.

Cantus Excerpta e cantibus liturgicis.—2de Edition. — Des presses de John Lovell, Montréal.

C'était une bonne pensée que celle de réunir en un seul volume des extraits choisis du Graduel et de l'Antiphonaire.

Cette utile compilation destinée à rendre le plain-chant populaire, contient quelques défauts, qu'il serait bon de faire disparaître dans une édition subséquente, si l'auteur tient à rendre au chant ecclésiastique cette antique pureté et ce prestige que tendent à lui faire perdre tous les jours les envahissements de la tonalité moderne et du drame lyrique.

C'est une erreur de croire qu'une mélodie, par cela seul qu'elle ne dépasse pas l'étendue d'un des huit modes du plain-chant, puisse être attribuée par exemple au 1er, 5ème ou 6ème mode, sans égard au caractère de cette mélodie et au système harmonique avec lequel elle est, pour ainsi dire, identifiée.

C'est ainsi que l'auteur du *Cantus* a cru pouvoir attribuer au 5ème mode, qui est *majeur*, une mélodie du P. Mertiam dans laquelle la présence du *la bémol*, altération étrangère au 5ème mode, détermine *musicalement* le ton de *sa mineur*. (1)

Le *Tantum ergo*, No. 3 page 345, adapté à une mélodie quelque peu vulgaire, présente une semblable anomalie. La présence et le retour de la *note sensible*, si *naturel*, y fait naître le sentiment de la modulation en *do majeur*,

(1) Voyez *Tantum ergo*, I. p. 344.

au moyen, dans l'accompagnement, de l'accord dissonnant naturel : *Sol, si, re, fa* et de sa résolution : *Do, mi, sol, do.* (1)

Quant à l'harmonie des psaumes, il eut été plus sûr d'emprunter les faux-bourçons, déjà publiés, d'auteurs compétents à traiter l'harmonie consonnante appliquée au chant grégorien.

Je citerai entr'autres les faux bourçons si simples et si naturels de M. Morelot reproduits dans le Dictionnaire du plain-chant de Dortigues.

Du reste les défauts plus haut mentionnés n'affectent en rien le plan général de l'ouvrage et consistent plutôt dans un superflu qu'il est facile d'exclure ; aussi l'ordre et la distribution des différentes pièces, le fini typographique, et surtout, l'excellente méthode de plain-chant, qui termine cette publication, suffiraient à justifier l'accueil qu'elle a reçu.

O. PELLETIER.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'une 3ème édition du cantus doit paraître prochainement, et qu'on a dû y corriger la plupart des défauts signalés dans les éditions précédentes.

O. P.

(1.) "Avant l'invention de l'harmonie dissonnante, la modulation n'était autre chose, qu'un mouvement fait d'un son à un autre (*diatoniquement*) avec mesure, douceur et accord ; le mot *modulation* vient de *moduler*, qui signifie chanter avec suavité." (Cérone, p. 238.)

"Cette espèce de modulation n'a rien, comme on voit, de commun avec ce que nous entendons aujourd'hui par ce mot, c'est-à-dire, avec la transition d'un ton à un autre par le seul fait de l'attaque sans préparation de l'accord dissonnant, car cette harmonie fait sentir immédiatement le ton nouveau par l'appellation double du quatrième degré et de la note sensible." (Fétis, Esquisse de l'hist. de l'harmonie, p. 38.)

Les raffinements de l'harmonie moderne exigent, il est vrai, dans l'accompagnement du plain-chant par la seule harmonie consonnante, l'emploi d'altérations étrangères aux cordes de la mélodie, mais n'autorisent dans la mélodie elle-même d'autres altérations que celle du *si* naturel par un *bémol*, afin d'éviter le triton, et certaines euphonies, qui *se chantaient mais ne s'écrivaient pas*.

Le *plain-chant musical*, dont l'auteur de la fameuse *messe royale* fut en France l'un des propagateurs, se distingue du plain-chant proprement dit par cet abus du genre chromatique entraînant de fréquentes modulations.

Voyez sur Dumont, les jugements de l'abbé Poisson et de Stephen Morelot cités au Dict. de Dortigues aux mots : *plain-chant musical* et *Tonalité*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

SOMMAIRE.—Du CORRESPONDANT DE PARIS, Librairie de Charles Douniol et Cie., Editeurs, 29 Rue de Tournon.

NOUVELLE SÉRIE.—3e. LIVRAISON.—10 AOUT 1873.

- I.—Les Mémoires du Général de Ségur.....
Cte. De Champagny, de l'Académie française.
- II.—La vie en Religion au XVIIe siècle.—Auguste Nisard.
- III.—Safar-Hadgie.—Les Russes à Samarkand.—Prince Joseph...
Lubomirski.
- IV.—Les Pêcheries Françaises dans l'Amérique du Nord.—Fin,
O. De Cejmar.
- V.—L'Antechrist de M. Renan.—Leroux.
- VI.—La Sophonisbe de Mairet.—Ernest Serret.
- VII.—Les Comtes de Paris, ou comment on fonde une dynastie...
Albert Du Boys.
- VIII.—Le Sifflet d'argent.—Poésie.—Emile Grimaud.
- IX.—Mélanges.—Récents travaux sur l'Histoire de la langue Française.
Paul Viollet.
- X.—Quinzaine Politique.—Auguste Boucher.

4e. LIVRAISON,—25 AOUT 1873.

- I.—Madame Swetchine et la Société de son temps.—Cte. de Carné,
de l'Académie française.
- II.—Safar-Hadgie.—Les Russes à Samarkand.—Suite...
Prince Joseph Lubomirski.
- III.—Le Prince de Joinville pendant la Campagne de France.—I...
Auguste Boucher.

- IV.—L'Enseignement Spiritualiste.—H. De Cossoles.
 V.—Un Vêda Chaldéen.—François Lenormant.
 VI.—Les Mirabeau.—XI. Le Marquis, le Bailli et Turgot...
 Louis De Loménie, de l'Académie française.
 VII.—Revue Critique.—1. *Gœthe, ses œuvres expliquées par sa vie*, par M. MÉZIÈRES, professeur à la Faculté des lettres de Paris.—II. *Les maîtresses de Gœthe*, par M. BLAIZE DE BURY.—III. *Gœthe, ses prédécesseurs et ses contemporains* par M. BOSSERT.—IV. *Histoire d'Allemagne* par M. ZELLER.—V. *L'esprit révolutionnaire, conférences de l'Oratoire*, par le P. LESCOEUR.—VI. *La Révolution et l'ordre chrétien*, par M. AUGUSTE NICOLAS. VII. *Ignace Spencer et la renaissance du Catholicisme en Angleterre*, par M. l'abbé DE MADAUNE. P. Douhaire.
 VIII.—Mélanges.—Les Pénalités de l'Enfer de Dante, par J. Ortolan.—René Lavolée.—Livres divers.—Augustin Largent.
 IX.—Quinzaine Politique.—Auguste Boucher.

5e LIVRAISON,—10 SEPTEMBRE 1873.

- I.—Le Prince de Joinville pendant la Campagne de France. Fin...
 Auguste Boucher.
 II.—Safar-Hadgie.—Les Russes à Samarkand. Suite...
 Prince Joseph Lubomirski.
 III.—Le Livre de Job.—L'abbé Lesmayoux.
 IV.—M. De Laprade et ses *Poèmes Civiques*.—Antoine De Latour.
 V.—L'Assistance publique en France.—A Legoyt.
 VI.—De Paris à l'Exposition de Vienne.—Victor Fournel.
 VII.—Septembre 1872 et 1873—Poésie.—Octave Ducros.
 VIII.—Mélanges.—Séance annuelle de l'Académie.—P. Douhaire.
 —La Richesse agricole de la France.—Le Beau dans la nature et dans les arts, par l'abbé Gaborit.
 IX.—Quinzaine Politique.—Auguste Boucher.
 Prix du Correspondant, 35 frs. Étranger prix de la Poste en sus, paraissant deux fois par mois.

Le Correspondant de Paris à trente-et-un an d'existence et traite de Religion, de Philosophie, d'Histoire, de Politique, de Littérature, de Sciences et de Beaux-Arts.

Sa rédaction se compose des plus célèbres écrivains Catholiques de France et compte trois de ses rédacteurs au nombre des membres de l'Académie française, les Comtes de Champagny et de Carné et M. Louis De Loménie.

C'est dans ce recueil qu'écrivait feu l'illustre DeMontalembert qui a laissé derrière lui de dignes héritiers de sa plume courageuse et qui ne cessent de combattre et de lutter en faveur des grandes traditions catholiques.

REVUE BRITANNIQUE.

No. 8.—Aout 1873.

Paris au Bureau de la *Revue*, 50 Boulevard.—Haussman.

Sommaire des matières contenues dans la livraison d'Aout.

- I.—Le Monothéisme dans le Paganisme.
 - II.—Trouville et Côtes du Calvados, par un touriste Anglais.
 - III.—Le Cachemyr.
 - IV.—L'Expédition de l'Oued-Guir au Sud de la Province d'Oran dans le Désert (1870) (2e extrait.)
 - V.—Le Capitaine Marryat.
 - VI.—Une terrible tentation, (Histoire de la vie moderne.) (7e. extrait.)
 - VII.—Mosaïques de Rome Moderne.
 - VIII.—En route pour le Nouveau Monde ; Du Hâvre à New-York.
 - IX.—Correspondance d'Allemagne.
 - X.—Correspondance d'Amérique.
 - XI.—Correspondance de Londres.
 - XII.—Chronique et Bulletin bibliographique.
- Prix de la Revue Britannique, un an 50 francs, paraissant une fois par mois.

La Revue Britannique est une revue internationale reproduisant les Articles des meilleurs écrits périodiques de la Grande-Bretagne et de l'Amérique, complétés par des articles originaux sous la Direction de M. Amédé Pichot.

Cette Revue en est à sa treizième année d'existence, et mérite à tous égard l'encouragement de ceux qui aiment à s'instruire et à suivre le développement de la littérature et des sciences en Angleterre et en Amérique. C'est une *revue* qui peut pénétrer sans aucun danger dans toutes les familles, car sa rédaction est faite avec choix, avec distinction et avec le plus grand sens moral.

SOMMAIRE.—De la Revue Catholique des Institutions et du Droit par une Société de Juris-Consultes.—Grenoble, Baratier frères et Dardelet, Editeurs.

1ère ANNÉE.—NUMÉRO 10. (Le Numéro 9 nous manque) Septembre 1873.

- I.—La Révolution (suite)—IX. Le suffrage universel. (suite)...
Gustave De Bernardi.
- II.—La Sépulture Catholique et la loi civile.—André Gairal, docteur en droit, Avocat à la Cour de Lyon.
- III.—Une conversation sur la liberté testamentaire.—D^e Moreau D, Andoy (Belgique.)

IV.—La Diminution de la population et la Décadence Nationale, (suite et fin).—Claudio Jannet, avocat à la Cour d'Aix, docteur en Droit.

V.—Revue des travaux de l'assemblée nationale.—Emm. Perier, avoué à la Cour d'Appel.

Prix pour un an 10 francs, paraissant une fois par mois.

Nous constatons avec plaisir le succès toujours croissant de cette excellente *Revue* que nous recommandons fortement au patronage canadien.

Qu'on juge de son esprit et de son objet par l'extrait suivant de son programme :

“ Un des premiers fonctionnaires de notre magistrature disait il y a quelques jours.

“ On entend sortir de toutes les bouches honnêtes cette parole fortifiante ; il faut régénérer notre société par la morale et la justice. ”

“ Mais en même temps que se prépare une lutte terrible entre la Révolution et la Société, un espoir de rénovation et de salut brille pour la France. Et d'où lui vient-il, sinon du principe chrétien qui, malgré l'ostacisme légal qu'il a subi, renaît parmi nous plus grand et plus fort ?

La France Catholique recrute et groupé ses phalanges ; elle s'organise, elle prie, elle combat : En voilà assez pour qu'on puisse prédire son triomphe.

“ Telle est l'action, telle est la préparation de l'avenir de notre pays auxquelles nous venons nous associer pour une publication dont le titre dit tout l'esprit et l'objet. ”

On peut s'abonner chez M. M. Rolland & Fils, Libraires.

SOMMAIRE.—De l'Economiste Français.—Journal hebdomadaire paraissant le Samedi.—

Rédacteur en chef, M. Paul Leroy-Beaulieu.

Bureau : Rue du Faubourg Montmartre, 17, à Paris.

1er. Volume Samedi, 6 Septembre 1873, Numéro 21.

PARTIE ÉCONOMIQUE :

L'Administration des Contributions indirectes en France.

Les Céréales en France.

Les travaux du Parlement britannique dans sa session de 1872.

Les Chemins de fer d'intérêt local dans le Nord de la France.

Les relations postales avec les Etats-Unis.

La démonétisation de l'argent.

La Russie Agricole.

Nouvelle du Japon et de la Chine.

L'impôt sur les tissus et ses moyens de perception.
 Les chemins de fer en France, en Angleterre, et en Allemagne.
 Nos milliards en Allemagne.
 Vœux des conseils généraux.
 Chambre de Commerce de Bordeaux.

PARTIE COMMERCIALE.

Revue Générale.
 Rapport sur les cafés.
 Cours des fontes.
 Marchés de Mulhouse;
 Correspondances particulières de l'*Economiste Français*,
 Manchester, Lille, Lyon, Bordeaux, le Havre, Marseille.

PARTIE FINANCIÈRE.

Revue des Banques et du mouvement des capitaux.
 Bourse.
 Bulletin bibliographique.
 L'*Economiste Français* est un organe très acéré en France et comme la science économique est fort peu développée parmi nous, et que ceux qui s'y livrent ont absolument besoin d'un guide sûr et d'expérience, nous leur conseillons fortement d'adopter l'*Economiste français* où ils pourront suivre d'une manière périodique le mouvement économique, commercial et financier. Sa rédaction se compose des noms les plus autorisés dans la science économique. M. M. Rolland & Fils libraires en sont les agents.—L'abonnement est de 60 francs par an pour le Canada.

L. W. TESSIER.